



<https://publications.dainst.org>

iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Denis Rousset – Giorgos Zachos

Aus der Arbeit der «Inscriptiones Graecae». Nouveaux monuments inscrits de Tithoréa en Phocide

aus / from

Chiron

Ausgabe / Issue **42 • 2012**

Seite / Page **459–508**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/462/5070> • urn:nbn:de:0048-chiron-2012-42-p459-508-v5070.9

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Walter de Gruyter GmbH, Berlin**

©2017 Deutsches Archäologisches Institut

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: info@dainst.de / Web: dainst.org

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de).

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de).

DENIS ROUSSET – GIORGOS ZACHOS

Aus der Arbeit der «Inscriptiones Graecae».
Nouveaux monuments inscrits de Tithoréa en Phocide

Affirmée entre autres par G. KLAFFENBACH,¹ la nécessité de publier des corpus d'inscriptions grecques par ensembles géographiques a trouvé depuis les années 1990 une abondante et éclatante réalisation dans la renaissance des *Inscriptiones Graecae*, sous la direction successive du regretté P. HERRMANN, de R. M. ERRINGTON et de P. FUNKE, et grâce à l'énergie de KL. HALLOF. Cette renaissance a produit, outre une dizaine de volumes nouveaux, nombre d'articles préparatoires, en particulier dans la présente revue.² Aussi publié-je ici une ἀπαρχή du recueil des inscriptions de Phocide et de Doride, dont la réalisation, jadis entreprise par G. KLAFFENBACH lui-même, me fut confiée sur la recommandation de J. BOUSQUET, PH. GAUTHIER et J.-P. MICHAUD.

La recherche des inscriptions sur le terrain avait été commencée de 1988 à 1993, avec la collaboration de J. OULHEN, au cours d'une prospection topographique qu'autorisèrent les directeurs des éphories des antiquités de Thèbes, Lamia et Delphes, dont les circonscriptions se partagent la Phocide et la Doride antiques.³ Pour leurs généreu-

Abréviations: – IG suivi directement d'un nombre en chiffres arabes renvoie à l'editio maior des *Inscriptiones Graecae* IX 1, par W. DITTENBERGER (1897). – Επιγραφές = A. GIALOURI – A. ANASTASIADOU, Επιγραφές από την παλαιοχριστιανική βασιλική κάτω από το ναό του Αγίου Ιωάννη του Θεολόγου στην Τιθορέα Φθιωτίδος, in: Φθιωτική Ιστορία, Πρακτικά 4ου Συνεδρίου Φθιωτικής Ιστορίας (Ιστορία-Αρχαιολογία-Λαογραφία), 9–11 Νοεμβρίου 2007, 2010, 453–466. – Παλαιοχριστιανική βασιλική = A. GIALOURI, Παλαιοχριστιανική βασιλική κάτω από το ναό του Αγίου Ιωάννου του Θεολόγου στην Τιθορέα Φθιωτίδος, in: Θωράκιον. Αφιέρωμα στη μνήμη του Παύλου Λαζαρίδη, 2004, 87–100. – Toutes les dimensions sont données en centimètres. Les photographies sont dues à D. ROUSSET; la fig. 13 est l'œuvre de N. BRESCH, qui nous a en outre fait bénéficier de sa relecture pour l'architecture.

¹ Griechische Epigraphik, ²1966, 20: «Aber man darf gewiß sein, daß sich gegenüber der wachsenden Vielzahl von Sonderpublikationen das Bedürfnis nach wenigen großen, zusammenfassenden Editionen, an die sich jeder Vertreter der Altertumswissenschaft ohne langes Suchen und Fragen wenden kann, wieder durchsetzen wird.» La multiplication de recueils thématiques d'utilité et de qualité inégales m'a conduit à souligner qu'il était à nouveau temps de tourner nos efforts en priorité vers les corpus géographiques: Bull. 2010, 149; RA 2011, 109–110.

² Cf. P. HERRMANN, Aus der Arbeit der «*Inscriptiones Graecae*». Vorbemerkung, Chiron 28, 1998, 85–86.

³ Voir pour la Phocide J. OULHEN – D. ROUSSET, Prospection en Phocide, AD 44, 1989, Chr [1995], 216–217; 45, 1990, Chr [1995], 185–186; et 48, 1993, Chr [1998], 225–226; D. ROUSSET –

ses autorisations, j'ai plaisir à remercier à nouveau ici Mmes et MM. A. ANDREIOMENOU et V. ARAVANTINOS, P. A. PANTOS et PH. DAKORONIA, E. PENTAZOS et D. SKORDA, comme les directrices qui leur ont succédé à Lamia et à Delphes durant les années 2007–2011, Mmes M.-PH. PAPAΚONSTANTINOY, R. KOLONIA, D. SKORDA et ATH. PSALTI. Avec une égale générosité et un esprit de sincère collaboration, les directeurs des éphories m'ont autorisé à mener et la cueillette initiale et la moisson de ces récentes années, qui permet aujourd'hui la rédaction du corpus.⁴

Si le volume des *Inscriptiones Graeciae septentrionalis* publié en 1897 par W. DITTENBERGER pour la Grèce centrale (IG IX 1) comptait pour la Phocide 237 numéros, le prochain fascicule, qui clora la deuxième édition (IG IX 1², fasc. 6), en comptera pour la Phocide et la Doride plus que le double. Néanmoins, parmi les quelques dizaines d'inédits, je ne compte publier séparément, en prémices au corpus, que quelques textes particulièrement intéressants ou originaux.⁵

Tithoréa, située au Nord du Parnasse sur le piémont dominant la vallée du Céphise, fut, parmi les cités phocidiennes, assez importante et prospère encore à l'époque impériale, comme l'attestent les auteurs et des inscriptions déjà nombreuses.⁶ Une récente fouille archéologique vient y ajouter huit inscriptions d'époque impériale et proto-byzantine.⁷

(D. ROUSSET)

PH. KATZOUROS, Une délimitation de frontière en Phocide, BCH 116, 1992, 197–215; D. ROUSSET, Centre urbain, frontière et espace rural dans les cités de Grèce Centrale, in: M. BRUNET (éd.), Territoires des cités grecques, 1999, 35–77; id., Le territoire de Delphes et la terre d'Apolon, 2002; J. OULHEN, Phokis, in: M. H. HANSEN – T. H. NIELSEN (éd.), An Inventory of Archaic and Classical Poleis, 2004, 399–430. – Pour la Doride, D. ROUSSET, Prospection en Doride, AD 43, 1988, Chr [1993], 237, et 44, 1989, Chr [1995], 184; id., Les Doriens de la Métropole. Étude de topographie et de géographie historique, BCH 113, 1989, 199–239; id., Les Doriens de la Métropole. Nouveaux documents épigraphiques et prosopographie, BCH 114, 1990, 445–472; id., Les Doriens de la Métropole. Nouveaux documents, BCH 118, 1994, 361–374.

⁴ Ma gratitude va également aux autres membres du personnel des différentes éphories et à bien d'autres archéologues et épigraphistes, trop nombreux pour que je les nomme tous ici. L'Académie de Berlin a bien voulu financer mes récentes missions, pour lesquelles j'ai également bénéficié du soutien logistique de l'École française d'Athènes.

⁵ Voir Une coupe attique à figures rouges et un pentamètre érotique à Élatée de Phocide, REG 125, 2012, 19–35; Monuments funéraires archaïques de Doride et de Phocide, à paraître dans Τμητικός Τόμος Φανουριάς Διακορώνια (2012).

⁶ Sur Tithoréa, cf. surtout K. FIEHN, RE 6 A, 1937, 1519–1522; OULHEN, in: HANSEN – NIELSEN, op. cit. (n. 3) 422–423; J. KODER, Tabula imperii byzantini I, 1976, 276. – Même si le nom de la cité antique a la forme Tithora (Τιθόρα) dans les inscriptions (ainsi les affranchissements publiés ci-dessous), j'emploie ici la forme Tithoréa: c'est celle d'Hérodote et de Pausanias, que les commentateurs modernes et la toponymie contemporaine ont consacrée.

⁷ Aux collègues déjà remerciés plus haut, j'ajoute les noms de Mmes A. ANASTASIADOU, S. DIMAKI, A. GIALOURI et M. G. KAKAVAS, qui ont tout fait pour faciliter l'étude des blocs ins-

I. La découverte des blocs inscrits (D. Rousset)

En l'année 2000, la fouille des soubassements de l'église post-byzantine Agios Ioannis Théologos, au centre de la bourgade contemporaine de Tithoréa,⁸ fut commencée par Mme S. ΔΙΜΑΚΙ et continuée par Mme A. ΓΙΑΛΟΥΡΙ, qui en donna sans délai une brève et dense publication, suivie il y a peu de l'édition princeps des inscriptions proto-byzantines en collaboration avec Mme A. ΑΝΑΣΤΑΣΙΑΔΟΥ.⁹

La fouille a révélé sous l'église Agios Ioannis les vestiges d'édifices de culte, fouillés sur environ 6,2 × 4,1 m, et datant semble-t-il de trois phases successives, de l'époque proto-byzantine à l'époque méso-byzantine. D'après les rapports et publications parus, les plus anciens vestiges sont ceux d'une basilique dont la construction remonterait au milieu du 5^e s. ap. J.-C. C'est à cette basilique qu'est rapportée une brève inscription, dédicace ou ex-voto, qui se trouve désormais en remploi à droite de la porte de l'église post-byzantine: récemment publiée, cette inscription est présentée, ainsi qu'un grafito plus tardif, dans la section III de cet article (Inscr. n^{os} 5–6).

La basilique datée du milieu du 5^e s. ap. J.-C. avait un sol fait pour partie de pavements de mosaïque, pour partie de blocs venant d'un bâtiment antique et formant un dallage («μαρμάρινες πλάκες»). Parmi ces blocs, figuraient notamment «δύο αρχαίες ενεπίγραφες πλάκες-ψηφίσματα, οι οποίες ήταν τοποθετημένες στο δάπεδο με την ενεπίγραφη όψη προς τα κάτω».¹⁰ Ces blocs antiques en remploi sont en fait deux orthostates, tous deux opisthographes: appelés ci-après conventionnellement A et B, ils portent quatre actes d'affranchissement du 2^e s. ap. J.-C. à Sarapis, dont l'édition princeps constitue la section II (Inscr. n^{os} 1–4).

Sur le dallage de la basilique qui avait remployé ces blocs antiques se trouvait le soubassement d'un autel, édifié dans une phase qu'A. ΓΙΑΛΟΥΡΙ a définie comme seconde et caractérisée par des réparations de fortune, peut-être consécutives à des dommages liés au tremblement de terre de 551.¹¹ Selon A. ΓΙΑΛΟΥΡΙ, cet autel reposait sur deux

crits; que Mme S. ΔΙΜΑΚΙ soit également remerciée pour avoir cédé à G. ΖΑΧΟΣ les droits de publication des quatre affranchissements (n^{os} 1–4). Pour l'édition des textes d'époque proto-byzantine, j'ai reçu de précieux conseils de DENIS FEISSEL, qui a bien voulu relire les sections III et IV de cet article et me faire part de ses remarques.

⁸ L'église avait déjà fait l'objet d'une brève notice de P. LAZARIDIS dans AD 16, 1960, Chr 164: il y signalait l'anthémion d'une stèle funéraire antique, dont la partie inscrite n'est pas conservée, en remploi dans le mur Nord. Cet anthémion est en 2011 toujours visible, encadré dans l'église.

⁹ Cf. Παλαιοχριστιανική βασιλική; Επιγραφές; A. ΓΙΑΛΟΥΡΙ, AD 55, 2000, Chr [2009], 540–542 (résumé et plans dans la Chronique des fouilles en ligne [<http://chronique.efa.gr/>], n^o 1101; cf. aussi AR 2010, 96).

¹⁰ Cf. A. ΓΙΑΛΟΥΡΙ, respectivement Παλαιοχριστιανική βασιλική 91 et AD 55, 2000, Chr [2009], 540.

¹¹ On connaît les effets de ce tremblement de terre en plusieurs lieux de la Grèce Centrale, notamment Chéronée: cf. Procope, De bellis 8, 25, 16–24; N. AMBRASEYS, Earthquakes in the Mediterranean and Middle East: A Multidisciplinary Study of Seismicity up to 1900, 2009, 203–205.

dalles parallélépipédiques couchées sur le sol: c'étaient «δύο ορθογώνιες μαρμάρινες πλάκες σε δεύτερη χρήση. Οι πλάκες προέρχονται από αρχαία αμφίγλυφη στήλη, κομμένη κάθετα στη μέση». ¹² Ces blocs en remploi, appelés ci-après C et D, ont en effet constitué dans leur usage premier un seul orthostate, dont on analysera le décor et la fonction dans la section V. Ultérieurement, l'orthostate fut coupé en deux blocs: dans la phase peut-être postérieure à 551, chacun des blocs, couché sur le sol et disposé à environ 85 cm de l'autre, fut creusé de deux mortaises carrées qui devaient, selon A. GIALOURI, accueillir les supports verticaux d'une table d'autel. ¹³

Sur ces blocs on lit des listes de noms d'époque protobyzantine qui, récemment éditées, sont publiées plus complètement dans la section IV de cet article (Inscr. n^{os} 7–8). ¹⁴ On y discutera notamment la nature et la chronologie de ces listes, qui ont fait l'objet d'appréciations divergentes. Car, selon l'analyse initiale d'A. GIALOURI, ce serait dans une troisième phase, à l'époque mésobyzantine, que ces inscriptions furent gravées, lorsque la basilique avait été transformée en une chapelle de plus petites dimensions (fouillée sur 3 × 2,4 m), désormais dépourvue de table d'autel. Mais c'est en revanche de la phase seconde de la basilique qu'A. GIALOURI et A. ANASTASIADOU ont daté les inscriptions en en donnant l'édition en 2010: elles les ont alors liées aux réparations de fortune peut-être postérieures à 551. ¹⁵

Il n'est désormais plus possible d'examiner dans les conditions de la fouille les états successifs des vestiges de la basilique, et il serait donc difficile de discuter leur datation, comme d'utiliser celle-ci pour situer chronologiquement les inscriptions. ¹⁶ C'est en revanche aujourd'hui dans de parfaites conditions que l'on peut étudier les quatre blocs inscrits qui ont été extraits de l'église postbyzantine et sont maintenant conservés, après nettoyage, au dépôt archéologique de Tithoréa. ¹⁷ On trouvera donc ci-après, dans les sections II à IV, l'édition princeps ou révisée de toutes les inscriptions d'époque impériale et byzantine; la section V examinera la nature des monuments antiques qui ont fourni pour remploi les blocs A, B, C et D, rapprochés d'autres vestiges architecturaux de la Phocide septentrionale et en relation avec le culte des dieux isiaques à Tithoréa.

¹² Voir Παλαιοχριστιανική βασιλική 92; AD 55, 2000, Chr [2009], 541; Επιγραφές 460.

¹³ Voir le plan publié par A. GIALOURI, Παλαιοχριστιανική βασιλική 90 fig. 1 et AD 55, 2000, Chr [2009], 540 fig. 42 (voir aussi Chronique des fouilles en ligne, n° 1101), où l'on reconnaît les deux blocs creusés chacun de deux mortaises: C au Nord, D au Sud. On n'a retrouvé ni la table d'autel, ni les supports verticaux.

¹⁴ Voir l'article Επιγραφές.

¹⁵ Voir Παλαιοχριστιανική βασιλική 95; Επιγραφές 463–464.

¹⁶ Le sol de la basilique et ses mosaïques restent aujourd'hui en partie visibles, grâce au dallage de verre qui a été mis en place dans l'église après la fouille de 2000.

¹⁷ Outre les quatre blocs inscrits, sont conservés au dépôt archéologique de Tithoréa sept autres blocs antiques anépigraphes, dont certains furent extraits de la basilique. Mais aucun ne présente ni les dimensions, ni les moulures, ni le traitement identiques à ceux des blocs inscrits. Il ne me semble donc pas qu'ils viennent des mêmes monuments antiques que les blocs ici étudiés.



Fig. 1. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate A (retailé sur les faces étroites, non présentées ici).

II. Actes d'affranchissement de l'époque de Trajan (D. Rousset et G. Zachos)

Les blocs

Extraits du dallage de la basilique datée du milieu du 5^e s. ap. J.-C., les blocs A (inv. Λ 195) et B (inv. Λ 194) sont des orthostates de marbre gris-bleu, tous deux opisthographes (fig. 1–6). A: haut.: 58,7; larg. max. conservée: 47,3; prof. max.: 10,7; B: haut.: 59 à 59,5; larg.: 50,6 à 53,5; prof.: 9,2 à 11. Dans leur emploi initial, les deux blocs avaient vraisemblablement la même hauteur moyenne (ca. 59) et la même largeur moyenne (ca. 53), comme le montrent les restitutions du début des lignes du texte n° 1 et de la fin des lignes du texte n° 2 sur le bloc A. Ultérieurement, peut-être lors de son remploi à l'époque protobyzantine, le bloc A fut retaillé sur ses faces gauche et droite.

Les quatre faces principales des deux blocs sont lisses dans les parties inscrites et brettelées au-dessous. Le bloc B (fig. 2) montre sur l'une de ses faces étroites, qui est légèrement évasée vers le haut (9,2 à 11), une moulure à trois baguettes dans le creux, au-dessus des restes de ce qui devait être une patte de lion: c'était donc une face d'about destinée à être visible, tandis que la face opposée du même bloc B, plane, est en partie piquetée, en partie brettelée. Les deux blocs étaient initialement pourvus à leurs arêtes inférieures de moulures saillantes, qui ne subsistent qu'en partie: il semble que ces moulures aient été hautes sur l'un des côtés de chaque bloc de 4–4,5 (fig. 1, 2 et 6), et sur la face opposée de 2–2,5 (congé et quart-de-rond: fig. 1 et 2).

On remarque qu'au sommet d'une des deux faces principales de chaque bloc, on avait ménagé une mortaise en forme de queue d'aronde dans le plan du lit d'attente; cette mortaise a dans les deux cas les mêmes dimensions: haut.: 6–6,5; larg.: 6 à 7,5 (légèrement évasé vers le haut); prof.: 5,5. Les mortaises enserrant chacune le reste, entouré de plomb, du tenon en pierre d'un élément qui était sans doute une traverse placée à angle droit; il est probable que la hauteur du tenon était inférieure à celle de la partie principale de la traverse, qui descendait un peu plus bas; car c'est à quelque distance sous le bord inférieur de la mortaise que débutent les textes inscrits (fig. 4 et 6: cf. infra). La mortaise est placée au milieu du bloc B (de gauche à droite 22,1+6+22,5; fig. 2), tandis que sur le bloc A elle apparaît nettement décentrée vers la droite (26,5+6,5+13; fig. 1). Bien que singulier, ce décentrement vers la droite devait déjà exister dans la largeur initiale vraisemblable du bloc (ca. 53, cf. supra), avant qu'il ne fût retaillé. On n'échapperait à cette conclusion qu'en supposant que le bloc A était initialement large de ca. 59,5 (=26,5+6,5+13+[13,5]): mais la disposition vraisemblable des inscriptions s'y oppose.

Puisque les mortaises ne sont pas situées dans une position symétrique sur les deux blocs, et qu'en outre les faces ainsi creusées présentent au bas l'une une moulure haute de 2–2,5 (bloc A, fig. 1), l'autre la trace d'une moulure haute de 4,5 (bloc B, fig. 2 et 6), est-il vraisemblable que ces faces aient été placées en vis-à-vis l'une de l'autre, et reliées l'une à l'autre par la même traverse? On peut en douter (cf. infra).

L'existence des mortaises est antérieure à la gravure des inscriptions sur ces faces, puisque le graveur a fait débiter les deux textes en dessous, de part et d'autre de l'en-

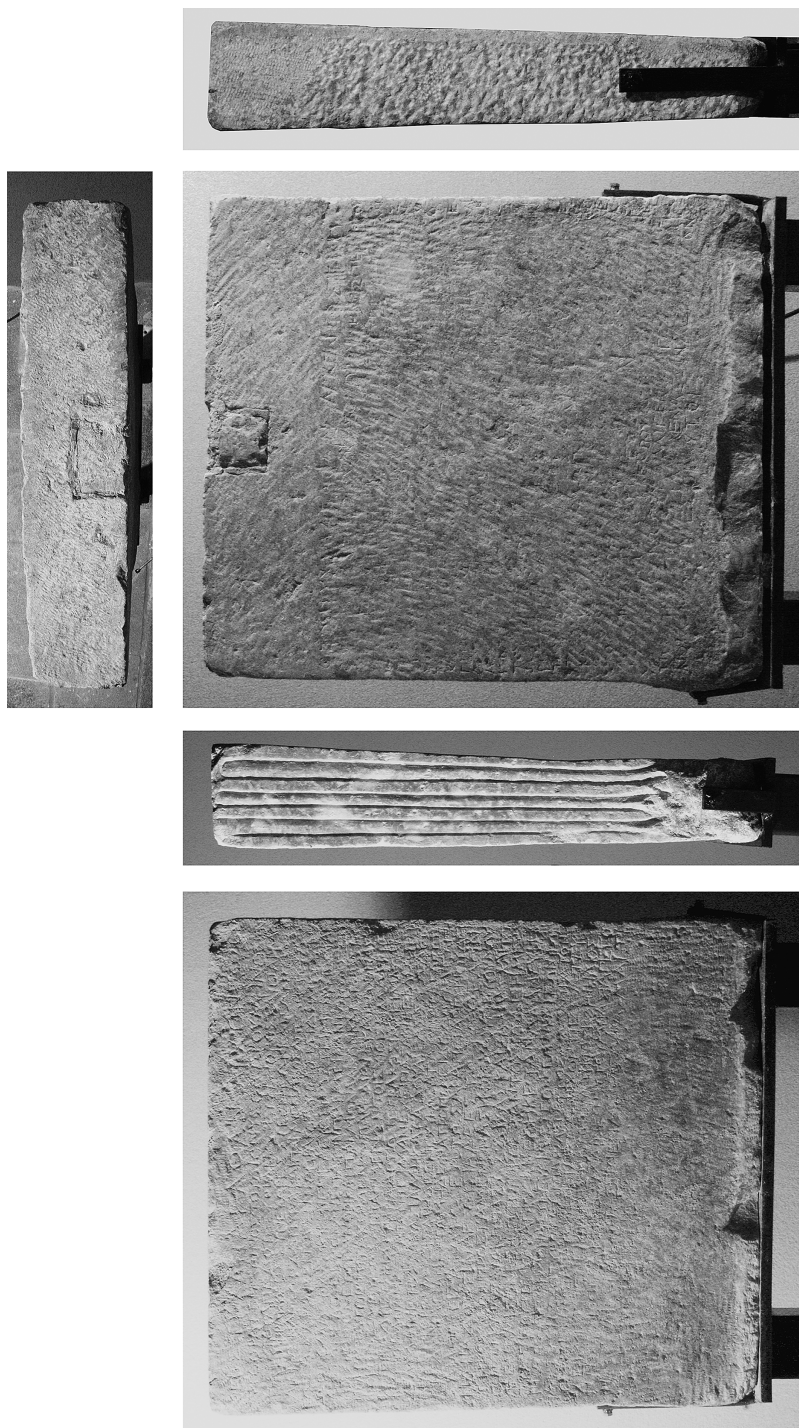


Fig. 2. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate B.

combrement probable de la traverse dans le cas du n° 2 (fig. 1 et 4), et en laissant un intervalle de 5,5 cm entre la cavité et la première ligne dans le cas du n° 4 (fig. 2 et 6); cette disposition n'est en revanche pas celle des textes nos 1 et 3 gravés sur les deux faces opposées, où ils commencent tous les deux immédiatement à l'angle supérieur de la face (fig. 3 et 5). Il est vraisemblable que ces deux faces gravées à partir de leur arête supérieure étaient entièrement visibles et regardaient vers l'extérieur, tandis que les deux faces creusées d'une mortaise se trouvaient dans la partie interne; sur ces faces internes, moins en vue, on grava les textes seulement sous la traverse ou plus bas encore, sans doute aussi parce qu'un bloc horizontal couronnait les orthostates.

À l'époque même où les orthostates reçurent ces inscriptions, de façon vraisemblablement à peu près simultanée (cf. infra), ils faisaient assurément partie d'une «base» située dans le sanctuaire de Sarapis. Car le texte n° 2 mentionne cette base et la définit par un nom, que le remploi de la pierre a malheureusement amputé: τὰν ὠνὰν ἀνέγραψε Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία] ἐν ἱερῷ τῷ Σεραπειῶ ἐν τῇ βάσει ΤΑΣΤΡΑ[5 l.]. Était-ce τῇ βάσει τῆ Στρα[5 l.], c'est-à-dire la base d'un homme nommé e.g. Στρα[τάγου]?¹⁸ Cet homme pourrait être soit le dédicant, soit le dédicataire de la base, si celle-ci portait son effigie offerte dans le sanctuaire, comme ce fut aussi le cas à la même époque pour Théonidas sur la base qui reçut, dans le même Sérapeion, les inscriptions IG 187–194 (cf. infra, p. 501–502).

Mais une autre interprétation du passage mutilé est également possible: ἐν τῇ βάσει τῶν τρα[πέζας]. Il s'agirait d'une table à offrandes dans le Sérapeion.¹⁹ Sans doute cette interprétation s'accorde-t-elle mieux avec l'ornementation visible sur l'orthostate B, non retaillé: la face évasée vers le haut, pourvue d'une moulure à trois baguettes et d'une patte de lion, rappelle des supports de table déjà connus; deux nouveaux exemples de la Phocide septentrionale sont décrits et illustrés à la fin de cet article.²⁰ La mortaise en queue d'aronde était destinée à accueillir une traverse placée immédiatement sous le plateau, comme on le voit à Délos et comme on le devine aussi pour l'un des exemples phocidiens.²¹

De même, les orthostates A et B de Tithoréa étaient les supports latéraux, hauts de 59 cm, d'une table à offrandes. Le bloc B était un support gauche, en raison de la

¹⁸ Ce nom, choisi exempli gratia, est attesté à Tithoréa à la même époque, dans IG 193 l. 29. On pourrait aussi avoir τῇ βάσει τῆ Στρά[τωνος] ou Στρα[τίππου].

¹⁹ Sur les tables d'offrandes, cf. surtout W. DEONNA, *Le mobilier délien*, 1938; D. GILL, *Greek Cult Tables*, 1991; I. KRAUSKOFF, in: *ThesCRA V*, 2005, 230–240. Exemples de table d'offrande pour Sarapis: L. BRICAULT, *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, 2005, nos 101/0903 (Attique?), 113/1006 (Philippe), 202/0410 (Délos), 304/0802 (Priène), 305/1301 (Mylasa).

²⁰ Sur ce type architectural de table à offrandes, cf. DEONNA, op. cit. (n. 19) 24–34; G. M. A. RICHTER, *The Furniture of the Greeks, Etruscans and Romans*, 1966, 66–72; A. ORLANDOS, *Η αρχαιδική Αλιφείρα και τα μνημεία της*, 1967–68, 177–180 et n. 2; GILL, op. cit. (n. 19) 41–61; infra, p. 502–505 et fig. 15–16.

²¹ Voir DEONNA, op. cit. (n. 19) 29 et pl. 102–103; J. MARCADÉ, *BCH* 77, 1953, 576–579.

position de la face d'about décorée d'une patte de lion par rapport à la face interne creusée d'une mortaise. Mais la reconstitution d'ensemble est rendue incertaine par le retaillage ultérieur du bloc A: le décentrement apparent de la mortaise et la largeur possiblement supérieure du bloc A montreraient-ils d'aventure que cet orthostate appartenait à une table différente de celle que soutenait le bloc B? Cependant, les deux orthostates sont de même hauteur, leurs mortaises ont des dimensions identiques et leurs moulures, sans être disposées de façon symétrique, sont semblables.²² Au total, l'appartenance des deux blocs à une même table paraît vraisemblable, bien que la reconstitution d'ensemble soit impossible.

Placées sous le plateau rectangulaire de la table, les quatre faces larges des deux orthostates reçurent des inscriptions. Les faces regardant vers l'extérieur de la table furent gravées immédiatement à l'angle supérieur (Inscr. 1 et 3); en revanche, sur les faces internes, dont la partie haute échappait à la vue au plus près du plateau et derrière la traverse, on grava les textes sous la traverse ou un peu plus bas (Inscr. 2 et 4).

Les inscriptions²³

Orthostate A (inv. Λ 195). Haut.: 58,7; larg. max. conservée: 47,3; prof. max.: 10,7. D'après les restitutions du début des lignes du texte n° 1 et de la fin des lignes du texte n° 2, le bloc devait être initialement large de ca. 53 cm.

Inscr. 1. Haut. l.: 0,6–1,4. Interligne: 0,1–0,4. Les lettres sont plus petites et serrées de la fin de la l. 12 à la l. 19. Écriture négligée. Formes des lettres: Α; Μ; l'oméga se présente quelquefois comme Λ. Copie, estampages, photographies.

Fig. 1 et 3.

- [Θεός.] Τύχαν ἀγαθάν. Στρατηγούντος τῶν
 [Φωκέ]ων Ἀριστάρχου τοῦ Μνασία Στιρίεος, ἄρχον-
 [τος ἐ]ν Τιθόρα Θεώνος τοῦ Ξενείνου τὸ δευτέ-
 4 [ρον, μην]ὸς δευτέρου, ἀπέδοτο Νυμηνίς Ἡρακλείδα Τι-
 [θορίς τ]ῷ θεῷ τῷ Σαράπει τῷ ἐν Τιθόρα σώματα
 [παιδάρ]ιον ᾧ ὄνομα Σωτήριχος ἐτῶν δέκα καὶ χορά-
 [σιον ᾗ] ὄνομα Σπραγίς ἐτῶν ἕξ τιμᾶς ἀργυρίου
 8 [διναρί]ων τρισχειλίων, τὰν τειμὰν ἔχει πᾶσαν,
 [ἐπι τοῖσ]δε ἐπ' ἐλευθερίᾳ μὴ καταδουλιζάσσω

²² Que les blocs soient entrés chacun dans une série d'orthostates multiples, par exemple quatre groupés en deux paires de part et d'autre, est exclu: il n'y a sur la face arrière du bloc B et sur les deux lits d'attente aucune trace de liaisonnement, telle une cavité pour une agrafe.

²³ Grande est ma dette à l'égard de D. MULLIEZ, dont j'ai une fois de plus utilisé le recueil des Actes d'affranchissement de Delphes, à paraître prochainement dans le Corpus des inscriptions de Delphes, vol. V. Ce recueil est précédé d'une éclairante Introduction à la lecture des affranchissements delphiques, qui a guidé le commentaire des inscriptions ici publiées. Que D. MULLIEZ soit en outre remercié pour avoir bien voulu lire les pages qui suivent et m'avoir conduit à corriger un point important du commentaire.

- [δὲ μη]δὲ Σωτήριχον μηδὲ Σφραγείδα μηδὲ
 [ἀγαγ]έτω εἰς δουλείαν μηδὲ ἐνεχυραξά–
 12 [τω μη]δῖς· εἰ δὲ μή, ἀποτεισάτω τῷ θεῷ τῷ
 [Σαράπει τ]ῷ ἐν Τιθόρα ἀργυρίου δεινάρια τετραμισχελία· ἐξου–
 [σία δὲ ἔστ]ω τῷ θέλοντι Φωκίων προστάμεν Σωτήριχον καὶ Σπ–
 [ραγίδος, ἀ]νυποδίκω ὄντι καὶ ἀζαμίω πάσας δ(ικας κ)αὶ ζαμίας καὶ τὸ μὲν ἦ–
 16 [μισον ἔστω] τῶν τετραμισχελίων διναρίων τοῦ θεοῦ τοῦ Σαράπι–
 [ος, τὸ δὲ ἦμ]ῖσον τοῦ πρ(ο)στάντος. Παραμενεῖ δὲ Σωτήριχος καὶ
 [Σπραγῖς πά]ντα τὸν τὰς ζωᾶς χρόνον δουλεύοντες καὶ ποιῶντες
 [τὸ ὑπ’ αὐτᾶς?] ἐπιτασόμενον πᾶν εὐαρέστως, τοῖς δὲ λοιποῖς ἐ–
 20 [λεύθεροι κ]αὶ ἀνέπαφοι. Βεβαιωτῆρ Ἀρίστων Ἀρίστωνος. Ἐχρη–
 [σε τὰν χέ]ρα ὑπὲρ Νυμηνὶν Νεικαίνετος Νεικαίνετου, αὐ[τᾶς]
 [παρούσα]ς καὶ κελουούσας χρῆσαι τὰν χέρα ὑπὲρ αὐτὰν.
 [Ἄ ὠνά παρ]ὰ τὸν θεὸν τὸν Σάραπιν καὶ παρὰ τὸν ἄρχοντα ὕ–
 24 [θέωνα Ξ]εφεινίου ἐν τῷ <τῷ> τεύχει. Μά(ρ)τυρες Ἁγίας Σωκλά[ρου],
 [Κᾶφισ? Ἀ]ριστίωνος, Σοφοκλῆς Νεικοστράτου, Δαμαίνε–
 [τος Μνα]σία, Μενεκράτης Σωφάνους. Χειρόγραφον Ἀρίσ–
 [τωνος] τοῦ Ἀρίστωνος· γέγονα βεβαιωτῆρ ἐπὶ τὰς προ–
 28 [γεγρα]μμένας ὠνάς· μάρτυρες οἱ αὐτοί.

2 Στιρίεος; premier I gravé sur un A | 3 Τιθόρα: Θ gravé sur un Γ | 7 Sur la graphie Σπραγίς/Σφραγίς (l. 10), cf. infra, p. 483–484 et n. 59 | 10 in. [δὲ μη]δὲ: Δ gravé sur un T; fin. μηδὲ: E gravé sur une lettre triangulaire, peut-être un A | 11 εἰς: I regravé sur un Σ | 14 fin. Σ | 15 δ(ικας κ)αὶ: ΔAI lapis | 17 ΠΡΣΣΤΑΝΤΟΣ lapis; Παραμενεῖ: même verbe au singulier pour deux sujets dans IG 192 l. 19 et 194 l. 20 | 19 in. place pour ca. 9 l.; pour [τὸ ὑπ’ αὐτᾶς], cf. e.g. FD III 3, 351 et 413; aussi 337 et 412, et FD III 4, 71 (CID V 858, 994; aussi 946, 1002 et 845) | 23 in. τὸν: O gravé sur un N | 24 ΤΩΤΩ, ΜΑΤΥΡΕΣ lapis | 25 [ca. 5–6 l. + Ἀ]ριστίωνος. La restitution Ἁγίας, Σώκλα[ρος οἱ Ἀ]ριστίωνος, peut-être un peu courte, serait possible; mais voir le commentaire prosopographique, infra, p. 484–485.

«[Dieu.] Bonne fortune. Étant stratège des Phocidiens Aristarchos fils de Mnasias de Stiris, archonte à Tithoréa Théôn fils de Xeneinos pour la deuxième fois, ⁴ au deuxième mois, Nymènis fille d'Hérakleidas de Tithoréa a vendu au dieu Sarapis de Tithoréa des esclaves, un [garçon] du nom de Sôtérichos âgé de dix ans et une fille du nom de Spragis âgée de six ans, pour le prix ⁸ de trois mille [deniers] d'argent, somme qu'elle a reçue en totalité, [aux conditions suivantes] à fin de liberté: que personne ne réduise en esclavage ni Sôtérichos ni Sphragis, ni ne les [saisisse] en vue de les asservir, ni ne les prenne en gage; ¹² sinon, qu'il paie au dieu [Sarapis] de Tithoréa quatre mille deniers d'argent; que tout Phocidien qui le veut [ait] le droit de protéger Sôtérichos et Spragis, sans encourir de poursuite pénale ni pécuniaire d'aucune sorte, et que la moitié des quatre mille deniers ¹⁶ [revienne] au dieu Sarapis, la moitié à celui qui aura fait acte de protection. Sôtérichos et [Spragis] demeureront tout le temps de la vie (de Nymènis), étant esclaves et faisant tout ce qu'[elle] leur enjoint de façon à la satisfaire; que vis-à-vis des autres ils soient libres ²⁰ et indépendants. Garant Aristôn fils



Fig. 3. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate A, face extérieure. Inscription n° 1.

d'Aristôn. A prêté sa main pour Nymènis Neikanéto^s fils de Neikanéto^s, elle-même [étant présente] et lui demandant de prêter sa main en son nom. [L'acte de vente] (est déposé) auprès du dieu Sarapis et auprès de l'archonte²⁴ [Théôn] fils de Xéneinos dans les archives. Témoins Agias fils de Sôklaros, [Kaphis? fils d'A]ristiôn, Sophoklès fils de Neikostratos, Damainetos fils de [Mna]sias, Ménékratès fils de Sôphanès. De la main d'Aris[tôn] fils d'Aristôn: je suis garant pour la²⁸ vente ci-dessus écrite; témoins les mêmes.»

Inscr. 2. Le texte débute à 6,5–7 cm sous l'arête supérieure, et sa première ligne contourne la mortaise de 6,5 × 6,5 et l'encombrement probable de la traverse qui s'y encastrait (cf. supra p. 466). Réglage, que l'écriture ne suit pas de près. Haut. l. 1: 1,5; l. 2–25: 0,7–1,3. Interligne: 0,6–0,9, puis 0,3–0,6. Écriture négligée. Formes des lettres: *alpha*: Α ou Λ (sans barre horizontale); Μ; Ρ ou Ρ; C lunaire l. 17; l'oméga se présente souvent comme Ω, voire comme Λ. Copie, estampages, photographies.

Fig. 1 et 4.

- Θ ε ό ς. Τ ύ χ α ν ἄ γ α ^{vac. 3-4} θ ἄ ν. ὕ Α [ρ χ ο ν-]
 τος ἐν Τ(ι)θόρα Τειμωνος τοῦ Διονυσο[δώρου, *vacat*?]
 μηνός ἐβδόμου, ἀπέδοτο Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία οἱ Γνω-]
 4 σιφίλου, συνευαρεστεόντων καὶ τῶν υ[ιῶν αὐτῶν Ἑρα-]
 κλέωνος καὶ Λύκου, τῷ θεῷ τῷ Σέραπε[ι σώμα γυναι-]
 κῆον ἃ ὄνομα Ἀνασίφορον ἐπ' ἐλευθ[ερίᾳ ὥστε εἶναι]
 αὐτὰν ἐλευθέραν καὶ ἀνέπαφαν, παρα[μείνασαν τὸν]
 8 τᾶς ζωᾶς χρόνον Λαμίῳ καὶ Ῥοδολαμίᾳ, [τιμᾶς ἀργυρίου]
 μνᾶν δεκά· τὰν τειμᾶν ἔχι πᾶσαν. Βεβαιωτ[ῆρ κατὰ τὸν νό-]
 μον Ἑρακλέων Λαμίου· ^{vac. 3-4} θρέψατω δὲ Ἀ[νασίφορον]
 τοῖς τέκνοις Λαμίου καὶ Ῥοδ'ολαμίας Ἑρακλέωνι]
 12 καὶ Λύκῳ ἐκάστῳ παιδίον ἐτῶν δύο καὶ [παραδότω·]
 μὴ καταδουλιξάσθω δὲ Ἀνασίφορον μ[ηδεὶς κατὰ]
 μηδένα τρό(π)ον· εἰ δὲ μὴ, ἀποτισάτω ἀρ[γυρίου μν-]
 ἄς τριάκοντα καὶ ἐξέστω προστάμεν τ[ῷ θέλοντι]
 16 Φωκέων καὶ τὸ μὲν ἡμισον ἔστω τοῦ θεοῦ, [τὸ δὲ ἡμι-]
 στον τοῦ ἐνδίδξαντος ἀνυπευθύνου ὄντο[ς καὶ ἄζα-]
 μίου. Τὰν ὄναν ἀνέγραψε Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία]
 ἐν ἱερῷ τῷ Σεραπειῷ ἐν τᾷ βάσει τᾶς τρα[πέζας?, δού-]
 20 σας τᾶς πόλιος τὸ ψάφισμα ἐπὶ ἄρχοντι [10 l. max.]
 Σ ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ. Μάρτυρες Καλλ[7 l. max.]
 καὶ Νικοκλῆς οἱ Ζωπύρου, Ἐπαφῶς Ἐπαφ[7–8 l. max.]
 Χῖρ Ἑρακλέωνος τοῦ Λαμίου· γέγον[α βεβαι-]
 24 ωτήρ ἐπ(ι τ)ᾶς προγεγραμμένας ὠνά[ς· μάρτυρε-]
 ς οἱ αὐτοί.

2 Τ'ΘΟΡΑ *lapis*. fin. Διονυσο[δώρου + ca. 5 l. max.]: [τὸ Β]? | 3 Voir le commentaire p. 482 | 14 ΤΡΟΤΟΝ *lapis* | 19 τᾶς τρα[πέζας?] aut τᾷ Στρα[5 l.]: voir supra, p. 466; [δού]σας cf. IG 193 l. 26 | 20 Il serait peut-être inutile de nommer l'archonte s'il était identique à l'éponyme l. 1; semble donc exclu ἐπὶ ἄρχοντο[ς Τειμωνο]ς. On restituera plutôt un tour au datif d'après ἐπὶ ἄρχοντι Ἑλλανεῖω Ἑλλανεῖου dans la formule analogue d'IG 193, en supposant un nom et un patronyme courts, e.g. [Δίωι Δίωνο]ς. Voir la discussion infra, p. 480 | 22 Ζωπύρου: Ζ regravé sur Σ | 24 ΕΠΓ'ΑΣ *lapis*.

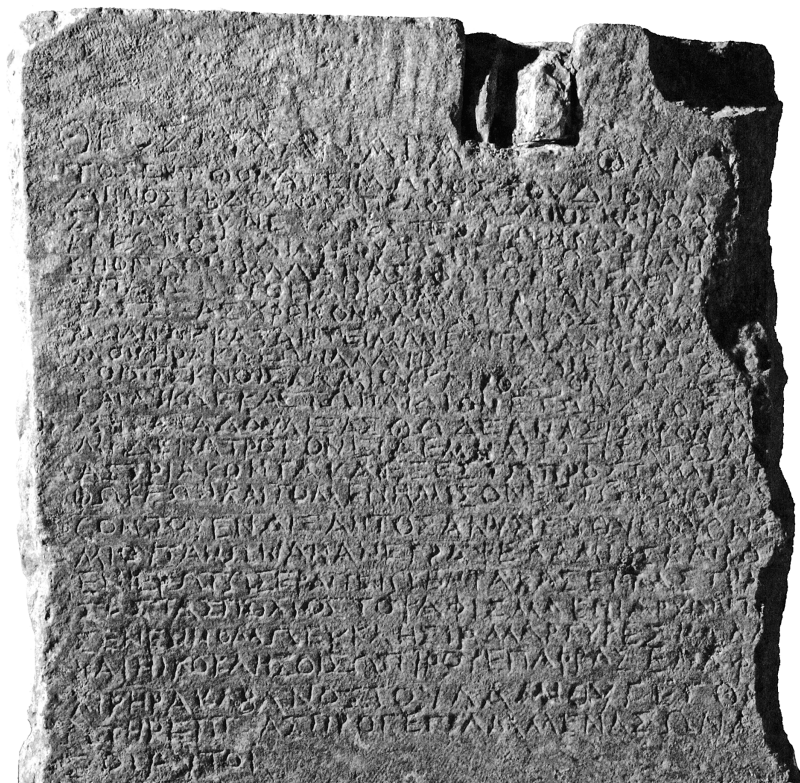


Fig. 4. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate A, face intérieure.
Inscription n° 2.

«Dieu. Bonne fortune. Étant archonte à Tithoréa Teimôn fils de Dionyso[dôros ---?], au septième mois, Lamios et Rhod[olamia fils de Gno?]siphilos⁴ ont vendu, avec le consentement de [leurs] fils Hérakléon et Lykos, au dieu Sérapis une [esclave] femme du nom d'Anasiphoron à fin de liberté [si bien qu'elle soit] libre et indépendante, demeurant [le]⁸ temps de leur vie auprès de Lamios et Rhodolamia, [pour le prix] de dix mines [d'argent], somme qu'il a reçue en totalité. Garant [selon la] loi Hérakléon fils de Lamios. Qu'Anasiphoros élève pour les enfants de Lamios et Rhodolamia Hérakléon et¹² Lykos pour chacun un enfant de deux ans et qu'elle le leur [remette]; que personne ne réduise Anasiphoros en esclavage d'aucune façon; sinon, qu'il paie trente mines d'argent, que tout¹⁶ Phocidien qui [le veut] ait le droit de faire acte de protection, et que la moitié revienne au dieu, la moitié à qui a dénoncé, sans qu'il ait à en rendre compte ni qu'il encoure d'amende. Lamios et Rhodolamia ont fait transcrire l'acte de vente dans le sanctuaire du Sérapeion sur la base de la [table?],²⁰ après [adoption] par la cité du décret sous l'archonte [Un tel fils d'Un tel] en assemblée légale. Témoins Kall[---] et Nikoklès fils de Zôpyros, Epaphras fils d'Epaph[---]. Main d'Hérakléon fils de Lamios: je suis garant²⁴ pour la vente ci-dessus écrite; témoins les mêmes.»

Orthostate B (inv. Λ 194). Haut.: 59 à 59,5; larg.: 50,6 à 53,5; prof.: 9,2 à 11.

Inscr. 3. La surface inscrite est assez usée à gauche et au milieu des dix dernières lignes. L'écriture est souvent serrée en bout de ligne, surtout à la fin du texte. Haut. l. 1: 1,3–2; l. 2–29: 1–1,3. Interligne: 0 à 0,5. Formes des lettres: Α, Μ, Ρ; l'oméga se présente souvent comme ∩, quelquefois comme Ω. Copie, estampages, photographies.

Fig. 2 et 5.

Θ ε ό ς . Τ ύ χ α ν ἀ γ α θ ά ν . Ἄ ρ χ ο ν τ ο ς ἐ ν
 Τιθόρα Τείμωνος τοῦ Διονυσοδώρου, μηνὸς ἐν-
 δεκάτου {ἀπέδοτο} Εὐφράνωρ Εὐφράγορος καὶ Παρμό-
 4 να Εὐφράνορος, συνευαρεστέοντων καὶ τῶν υἱῶν
 αὐτῶν {αὐτῶν} Ζωπύρου καὶ Παρμένωνος, ἀπέδοντο τῷ θε-
 ῶ τῷ Σαράπει τῷ ἐν Τιθόρα κοράσιον γένει δημιόπρατον
 ᾧ ὄνομα Ὀνασίφορον ἐπ' ἐλευθερία ὥστ' εἶμεν αὐτὸν (sic) ἀφ' ἀπ-
 8 ἀγτων ἐλευθερον ἀνέπαφον, παρμείνασαν τὸν τὰς ζω-
 ᾶς χρόνον Εὐφράνορι καὶ Παρμόνα ἀνεκλήτως καὶ
 ποιούσαν τὸ ἐπιτασόμενον πᾶν, καὶ θρεψάτω Ὀνασί-
 12 φορον Ζωπύρω καὶ Παρμένωνι τοῖς υἱοῖς ἡμῶν βρέ-
 φη τρία διετῆ ἢ δηνάρια δότω τετρακόσια, τειμᾶς ἀρ-
 γυρίου μνᾶν δέκα· τὰν τειμᾶν ἔχει πᾶσαν. Βεβαιωτῆρ
 Δαμαινέτος Μνασία. Μὴ καταδουλιξάστω δὲ Ὀ-
 νασίφορον μηδὶς μηδὲ ἐνεχυραζάτω μηδὲ ἀγαγέτω
 16 εἰς δουλείαν κατὰ μηδένα τρόπον· εἰ δὲ δουλαγωγῆ-
 σαι, ἀποτεισάτω τῷ θεῶ τῷ Σαράπει ἀργυρίου δει-
 νάρια δισχειλία· ἐξουσία δὲ ἔστω τῷ θέλον-
 τι Φωκέων προστάμεν Ὀνασιφόρου ἀνυπευθύν(ω)
 20 ὄντι καὶ ἀζαμίω πάσας δίκας καὶ ζαμίας καὶ τὸ
 μὲν ἡμισον ἔστω τοῦ προστάντος, τὸ δὲ ἡμισον
 τοῦ θεοῦ τοῦ Σαράπιος. Ἀνέθηκε τὰν ὠνὰν Εὐφρά-
 24 νωρ καὶ Παρμόνα, συνευαρεστέοντων καὶ τῶν υἱῶν
 αὐτῶν Ζωπύρου καὶ Παρμένωνος. Ἀ ὠνά παρὰ τὸν
 θεὸν τὸν Σάραπ[ι]ν [καὶ] παρὰ τῷ ἄρχοντι ἐ(ν) τῷ τεύ-
 χει. Μ[άρ]τ[υ]ρε[ς] Νεικοκλῆς Ζωπύρου, Λούκιος Κορνήλιος
 Νίγερ. Χιρόγραφον Δαμαινέτου τοῦ Μνασία· γέγο-
 28 να βεβαιωτῆρ ἐπὶ τὰς προγεγρ(α)μένας ὠνᾶς· μάρτυ-
 ρ(ρ)ες οἱ αὐτοί. *vacat*
vacat

3 {ἀπέδοτο}: cf. l. 5; ΕΥΦΡΑΝΟΡΟΣ *lapis* | 7 fin. ΑΥΤΟΝΑΙΑΓ; il me semble que l'on a regravé très serrées les lettres ΟΝΑΙ, qui avaient été en partie oubliées initialement | 8 ΠΑΡΜΕΙΝ^{ΑΣ} ΑΝ *lapis* | 10 ΠΟΙΟΥΣΑΝΤΟ | 11 ΗΜΩΝΒΡΕ | 16 εἰ δὲ δουλαγωγῆσαι: cf. p. 476 et n. 24 | 19 ΑΝΥΠΕΥΘΥΝΟΥ *lapis* | 22 ΑΝΕΘΗΚΕ: Θ regravé sur un Κ | 24 ΠΑΡΑ: 1^{er} Α ajouté entre les jambes du Π | 25 ΕΤΩΤΕΥ *lapis* | 28 ΠΡΟΓΕΓΙΜΕΝΑΣ *lapis* | 29 ΑΕΣΟΙΑΥΤΟΙ *lapis*.



Fig. 5. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate B, face extérieure.
Inscription n° 3.

«Dieu. Bonne fortune. Étant archonte à Tithoréa Teimôn fils de Dionysodôros, au onzième mois, Euphranôr fils d'Euphranôr et Parmona ⁴ fille d'Euphranôr, avec le consentement de leurs fils Zôpyros et Parménôn, ont vendu au dieu Sarapis de Tithoréa une fille dont l'origine est une vente publique, du nom d'Onasiphoron, à fin de liberté, si bien qu'elle soit ⁸ libre et indépendante de tous, demeurant le temps de leur vie auprès d'Euphranôr et de Parmona de façon irréprochable et faisant tout ce qu'ils lui enjoignent, et qu'Onasiphoron élève pour Zôpyros et Parménôn nos fils ¹² trois enfants de deux ans ou qu'elle paie quatre cents deniers, pour le prix de dix mines d'argent, somme qu'il a reçue en totalité. Garant Damainetos fils de Mnasias. Que personne ne réduise Anasiphoros en esclavage, ni ne la prenne en gage, ni ne la saisisse ¹⁶ pour l'asservir d'aucune façon; qui la saisirait pour l'asservir paiera au dieu Sarapis deux mille deniers d'argent; qu'il soit permis à tout Phocidien qui le veut de protéger Onasiphoron, sans avoir à rendre compte ²⁰ ni encourir poursuite d'aucune sorte ni amende, et que la moitié revienne à celui qui aura fait acte de protection, la moitié au dieu Sarapis. Ont consacré l'acte de vente Euphranôr et Parmona, avec le consentement de leurs fils ²⁴ Zôpyros et Parménôn. L'acte de vente se trouve auprès du dieu Sarapis et auprès de l'archonte dans les archives. Témoins Nikoklès fils de Zôpyros, Loukios Kornélios Niger. De la main de Damainetos fils de Mnasias: je suis ²⁸ garant pour la vente ci-dessus écrite; témoins les mêmes.»

Inscr. 4. Le texte débute à 11,5–12,5 cm sous l'arête supérieure, et à 5,5 cm sous une mortaise de 6,5 × 6,5, creusée exactement au milieu de la face (cf. supra p. 466). Les lignes, qui suivaient un réglage encore visible par endroits, ne sont pas parallèles à l'arête supérieure, mais penchent à droite. L'écriture est moins serrée dans la première ligne, ainsi que dans les trois dernières lignes. Haut. l.: 1–1,5. Interligne: 0,2 à 1. Le texte fut en très grande partie effacé par une *rasura*. Copie, estampages, photographies.

Fig. 2 et 6.

	Θεός. Τύχαν ἀγαθάν. Ἰαρχοντος ἐν Τι- ^{vv}
	θόρα Νικ[4–5 l. τ]οῦ Διονυσόδωρου, μηνός πέμπτου
	ἀ[π]έ[δοτο] - - - ΟΥΛΟΥ ὑπὲρ Λ... ΝΕ ΨΝ
4	.Λ - - - ΙΟΥΣ
	Θ - - - ΤΟΝ
	Π/ Λ.ΔΙ - - - Σ/ - - - Γ..Ο
 Ν - - - ΞΛΞ
8	Υ - - - Ω
	- - - ΔΕ
	ΚΑ - - - ΜΙ
	ΓΕΝ - - - ΜΗ
12	ΑΠ - - - Σ.
	Α - - -
	Π - - - Υ
	ΤΟ - - - Ν
16	Ω - - -
	ΡΟΣΓΕ - - - Ε
	ΤΑΣΑΣ - - - Δ.Δ - - - ΟΕ
	ΤΟΩ - - - ΛΩΠ - - - ΠΟ
20	ΚΛ.Ο - - - ΨΕ
	Ε.Α..Ο..Ε.Τ - - - ΑΣΤ - - - ΛΕ
	ΤΟ..Ε/Σ - - - Ν.Α - - - ΕΛΕ\
	... Ρ Τ .. Ω. Μάρτυρες - - -
24	- - - ΟΣ. Κλεόβουλος - - - ΑΣ
	Χε[ιρ?] .Α.... [τ]οῦ Καλλιγένου[ς]· γ[έγονα βε]βαιω-
	τήρ [ἐπὶ τὰς προγ]εγραμμένας ὠνάς κα[τὰ τὸν
	νόμον· μάρτυρες οἱ αὐτοί. <i>vacat</i>



Fig. 6. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate B, face intérieure.
Inscription n° 4.

Le formulaire des actes

Les quatre nouveaux actes d'affranchissement se rapprochent par de nombreux traits de ceux de Tithoréa, IG 188–194, 196 et 198–199, qui datent de l'époque de Trajan et qui sont contemporains des nôtres (cf. infra). Les nouveaux actes ont été, comme les textes anciennement connus, gravés pour certains de façon assez négligée (n° 2 et surtout n° 1) et ils présentent des tours de rédaction que l'on retrouve aussi dans les actes d'affranchissements de Delphes impériale, antérieurs de quelques décennies. On y rencontre simultanément des formes de la *koina* du Nord-Ouest ayant perduré (Τύχαν αγαθάν, τὰς πόλιος, προστάμεν, εἴμεν, δουλαγωγῆσαι)²⁴ et l'iotacisme si répandu à l'époque. Ces actes écrits par de simples particuliers de la rurale Phocide présentent des hésitations syntaxiques (ἀπέδοτο au singulier pour plusieurs vendeurs dans n° 2, IG 192 et 193; παραμενεῖ dans n° 1, IG 192 et 194), ainsi que des répétitions (n° 3, l. 3 et 5). Dans ces actes rédigés normalement à la troisième personne, la clause de *paramona* peut montrer un passage à la première personne (n° 3, l. 11: τοῖς υἰοῖς ἡμῶν), comme il arrive aussi à Delphes.²⁵

Les documents présentent les éléments habituels du formulaire des actes d'affranchissement par vente. Après la double invocation au Dieu et à la Bonne fortune, la datation indique de règle le nom de l'archonte de Tithoréa, occasionnellement suivi ou précédé par celui du stratège phocidien (n° 1, IG 189 et 190). Figure également, sans précision du quantième, l'indication du mois suivant le système numéral, qui est le système le plus souvent usité par les Phocidiens.²⁶ Viennent ensuite, généralement après le verbe ἀπέδοτο, les noms des vendeurs, qui sont souvent accompagnés de parents donnant leur approbation. Les vendeurs portent quelquefois l'ethnique Τιθορεύς/ις à Tithoréa même (n° 1, IG 192 et 194). L'usage de l'ethnique dans la cité même, dont on connaît des exemples en Grèce Centrale dès l'époque hellénistique, est plus largement attesté à l'époque impériale.²⁷

Dans ces affranchissements par vente à une divinité, l'acheteur est ici Sarapis, qui est lui aussi quelquefois explicitement défini comme «de Tithoréa», à la façon des ven-

²⁴ N° 3, 16–17: εἰ δὲ δουλαγωγῆσαι. La désinence d'optatif aoriste en -σαι est usuelle dans la *koina* du Nord-Ouest: cf. C. D. BUCK, *The Greek Dialects*, 1955, § 152; J. MENDEZ DOSUNA, *Los dialectos dorios del noroeste*, 1985, § 56b. Ei et l'optatif est une construction très fréquente dans les affranchissements de Delphes: cf. M. LEJEUNE, *Observations sur la langue des actes d'affranchissements delphiques*, 1940, 39–55.

²⁵ Des exemples de répétition du verbe et de l'irruption de la première personne sont recensés par D. MULLIEZ dans son Introduction à la lecture des affranchissements delphiques.

²⁶ Sur les calendriers des Phocidiens, cf. D. MULLIEZ, BCH 108, 1984, 383–389.

²⁷ Voir L. ROBERT, *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, 1966, 69: «l'ethnique ne s'emploie pas dans la ville à l'époque classique et à l'époque hellénistique; il y est courant à l'époque impériale» et la n. 1, où sont alléguées des épitaphes et des dédicaces. Pour des exceptions à cette règle dès l'époque hellénistique: FD III 4, 245, 246 (2^e s.), 249, 250 (1^{er} s.), avec les remarques de J. POUILLOUX ad FD III 4, 468, p. 148 n. 2; en Étolie, IG IX 1² 140 et BCH 130, 2006, 419. Exemples à Épidaure et à Olbia du Pont signalés par P. M. FRASER, *Greek Ethnic Terminology*, 2009, 77–78.

deurs portant l'ethnique local (nos 1, 3, IG 189 et 190). À côté de ces ventes à Sarapis pour les besoins de l'affranchissement, que les Modernes appellent souvent «fictives», rappelons que la vente réelle d'esclaves est connue à Tithoréa durant la panégyrie pour Isis, d'après la Périégèse de Pausanias (10, 32, 15).

Du futur affranchi on indique le sexe et le nom; mais l'âge ne figure que pour de jeunes esclaves (n° 1). L'origine de l'esclave, qui apparaît souvent dans les actes de Delphes, n'est pas mentionnée dans ceux de Tithoréa, sauf dans un cas qu'indique l'inscription n° 3: κοράσιον γένει δημιόπρατον. Ainsi, le vendeur avait initialement acquis l'esclave à la faveur d'une vente publique, comme il était advenu aussi pour deux esclaves affranchies à Delphes.²⁸ Il est donc probable qu'à Tithoréa γένει désigne, non pas strictement l'origine géographique comme il est fréquent dans les affranchissements, mais plus largement la source d'acquisition de l'esclave. Cette formulation de l'inscription n° 3 permet en outre d'élucider les passages de deux autres actes de Tithoréa restés insuffisamment expliqués. On lit d'une part dans IG 190 σῶμα κοράσιον ΓΕΙ δημιόπρατον, texte qui embarrassa les commentateurs: H. N. ULRICHS proposa ingénieusement de résoudre ΓΕΙ en γ(εγονυῖαν) ἔ(τη) ι', et il fut suivi par F. BECHTEL; de son côté, W. DITTENBERGER interprétait les trois lettres en γε(νόμενον), y voyant une graphie négligée comme le texte en présente d'autres.²⁹ On voit maintenant que ΓΕΙ est selon toute vraisemblance une faute de gravure pour γέ(νε)ι. Le mot γένει figure d'autre part au complet dans un autre affranchissement fragmentaire de Tithoréa, vu par le seul H. LOLLING, IG 199: il semble qu'une esclave y était définie comme ΓΕΝΕΙΤΩΝΔΗΜΟ[---]. On pourrait interpréter γένει τῶν δημ(ι)ο[πράτων], «faisant partie par origine des biens vendus en vente publique».

À la suite de l'identité des parties contractantes, l'acte énumère en un ordre variable les clauses de la vente (prix de l'esclave, reçu de la somme), ses effets (ἐπι τοῖσδε ἐπ' ἐλευθερίᾳ vel sim.), les garanties apportées au statut de l'affranchi, l'obligation de rester auprès du maître (*paramona*), et l'identité du garant ou des garants. Le prix est exprimé soit en deniers, soit en mines: la mine équivaut alors à 100 deniers, à Tithoréa comme à Delphes.³⁰ Le prix des esclaves à Tithoréa en ce début du 2^e s. ap. J.-C. est tantôt de 5 mines (IG 189), tantôt de 10 mines ou 1000 deniers (nos 2, 3, IG 190, 192, 193 et 198), tantôt de 20 mines (IG 188), tandis que le prix de deux esclaves vendus ensemble s'établit à 3000 deniers (n° 1 et IG 194). Ces prix apparaissent, autant que l'échan-

²⁸ κοράσιον ... ὃ ἡγοράζει δημι[ό]πρατον (FD III 6, 42, aussi CID V 1177); σ[ῶ]μα γυναικεῖον δημι[ό]πρατον (BCH 110, 1986, 453–454, aussi CID V 1271).

²⁹ H. N. ULRICHS, RhM 2, 1843, 555 (= Reisen und Forschungen in Griechenland II, 1863, 127); F. BECHTEL, SGDI 1555c; W. DITTENBERGER, IG 190; R. ZELNICK-ABRAMOVITZ, Not Wholly Free: The Concept of Manumission and the Status of Manumitted Slaves in the Ancient Greek World, 2005, 160, n'exclut pas l'interprétation d'H. N. ULRICHS; J. VELISSAROPOULOS-KARAKOSTAS, Droit grec d'Alexandre à Auguste (323 av. J.-C.–14 ap. J.-C.). Personnes – biens – justice I, 2011, 449, cite ce texte en reprenant l'interprétation de W. DITTENBERGER.

³⁰ Voir D. MULLIEZ, Le denier dans les actes d'affranchissement delphiques, Topoi 7, 1997, 93–102, notamment 100.

tillon soit représentatif, en moyenne plus élevés que les prix connus à Delphes, où l'on n'a certes pas d'acte datant du 2^e s. ap. J.-C., et en d'autres lieux de l'Orient sous le Haut-Empire.³¹

Les clauses de protection sont quelquefois assez détaillées dans les actes de Tithoréa, protégeant l'affranchi contre tout retour en servitude, en particulier par le biais d'une saisie (ἄγειν εἰς δουλείαν vel δουλαγωγεῖν: n^{os} 1, 3, IG 190, 192 et 194) ou d'une prise de gage (ἐνεχυράζειν: n^{os} 1, 3; IG 192, 194).³² Le montant de l'amende prévue en cas de contravention est suivant l'habitude supérieur au prix de l'esclave, dans une proportion qui varie à Tithoréa de 1½ (n^o 1) à 6 (IG 189). Il est prévu que l'amende soit partagée à parts égales entre Sarapis et tout Phocidien qui interviendrait pour protéger l'affranchi.³³ Que tout Phocidien ait le droit de défendre l'affranchi, comme cela est prévu aussi dans des affranchissements hellénistiques de Daulis et de Stiris, montre la conscience d'une appartenance régionale.³⁴ Serait-ce également l'indice d'une juridiction fédérale phocidienne?

Presque tous les actes de Tithoréa placent le nouvel affranchi dans la situation de *paramona*: il restera auprès de son maître tant que celui-ci vivra, étant «esclave» (δουλεύων) et faisant ce que le maître ordonne.³⁵ On précise quelquefois que l'esclave est en revanche libre et indépendant vis-à-vis des autres ou de tous, τοῖς λοιποῖς (ἄπασιν) ou ἀφ' ἀπά[v]των.³⁶ La *paramona* peut être assortie de l'obligation de procurer aux

³¹ Voir H. RÄDLE, Untersuchungen zum griechischen Freilassungswesen, Diss. München 1969, 161–167, et id., Finanzielle Aspekte der Freilassung von Sklaven in Delphi, Historia 19, 1970, 613–617; W. L. WESTERMANN, RE Suppl. VI, 1935, s. v. Sklaverei, 1011–1013, mis à jour dans The Slave System of Greek and Roman Antiquity, 1955, 100–101.

³² Sur les termes grecs et les notions juridiques, cf. B. BRAVO, Sulân. Représailles et justice privée contre des étrangers dans les cités grecques, ASNP 10, 1980, 675–987, particulièrement 694–696, 793 et 798. L'affranchissement n^o 3 donne la première attestation épigraphique du verbe δουλαγωγεῖν (cf. supra, n. 24), tandis que le substantif δουλαγωγία était déjà connu à Stiris, IG 39 et 42.

³³ Cf. L. DARMEZIN, Les affranchissements par consécration en Béotie et dans le monde grec hellénistique, 1999, 228–231 sur ὁ προστάς et ὁ προστάτης, et 239 sur les amendes. Sur les règles concernant les amendes et les bénéficiaires, cf. aussi PH. M. PETSAS et al., Inscriptions du sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone de Leukopétra (Macédoine), 2000, 55, et J. FOURNIER, Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain (129 av. J.-C.-235 apr. J.-C.), 2010, 360–364, qui commente IG 188–194.

³⁴ Voir les actes BCH 59, 1935, 202; IG 35, 36 et 42.

³⁵ Rappelons que δουλεύειν (n^o 1; IG 194) qualifie plus d'une fois la situation d'un esclave durant la *paramona*: cf. à Delphes e.g. SGDI 2072 et 2160 (CID V 4 et 689).

³⁶ C'est ainsi qu'A. KRÄNZLEIN, Bemerkungen zu den griechischen Freilassungsinschriften, in: P. DIMAKIS (éd.), Symposium 1979. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Ágina 1979), 1983, 239–247, aux p. 245–247 (repris dans: Schriften, 2010, 121–130, aux p. 127–129), a établi le sens de τοῖς δὲ λοιποῖς (ἄπασιν) ἐλευθέρα ἔστω καὶ ἀνέπαφος dans IG 192 et 194; cf. n^o 1, l. 19–20. Le sens ne diffère donc pas de la formule si fréquente ἐλεύθερον καὶ ἀνέπαφον ἀπὸ πάντων, qui se trouve à Tithoréa sous la forme ἀφ' ἀπάγτων (n^o 3, l. 7–8).

ayants droit du vendeur un ou plusieurs enfants, sous peine d'un dédommagement financier (n^{os} 2, 3 et IG 193).³⁷

Les inscriptions de Tithoréa présentent en général groupées à la fin les clauses relatives à la conservation de l'acte, l'éventuelle indication qu'un tiers a pour écrire remplacé la vendeuse, sans doute illettrée (n^o 1 et IG 194),³⁸ la liste des témoins et enfin l'apostille du ou des garants, authentifiée par des témoins qui ne sont autres que ceux précédemment nommés.

Archivage et affichage: la cité et le sanctuaire

L'acte (ἄ ὠνά) est en général donné comme conservé en double exemplaire, d'une part auprès du dieu, d'autre part auprès de l'archonte, qui n'est autre que l'éponyme de l'acte: à l'occasion, on précise que l'exemplaire conservé auprès de l'archonte est une copie, ἀντίγραφον (IG 188 et 189), ou qu'il se trouve aux archives, ἐν τῷ τεύχει (n^{os} 1 et 3).³⁹ Quant à l'exemplaire conservé παρὰ τὸν θεόν, est-ce un exemplaire sur support périssable déposé dans des archives du Sérapeion, ou bien l'inscription même que nous lisons sur la pierre?⁴⁰ On remarquera que, dans l'un des actes dûment présentés dès son début comme une vente à Sarapis, on crut bon de préciser ἀνέθηκε τὰν ὠνὰν Εὐφράνωρ καὶ Παρμόνα, avant d'indiquer l'habituelle conservation auprès du dieu et auprès de l'archonte.⁴¹ En «consacrant» le contrat, les vendeurs et leurs ayants droit pensaient-ils donner une garantie juridique supplémentaire à l'acte d'affranchissement? Ce n'est certes pas invraisemblable, si l'on songe au sens du même verbe ἀνατίθημι dans des actes de Macédoine du 3^e s. ap. J.-C.⁴² Mais, pour les actes de Ti-

³⁷ La même obligation se rencontre à Delphes à partir du 1^{er} s. av. J.-C.: cf. e.g. FD III 3, 332; FD III 6, 38 et 53 (CID V 1073, 1173 et 1213). «Le but de telles clauses est de garantir aux héritiers le remplacement de l'esclave affranchi(e), à une époque où les sources extérieures d'approvisionnement en esclaves se sont singulièrement appauvries», commentent A. JACQUEMIN, D. MULLIEZ et G. ROUGEMONT, *Choix d'inscriptions de Delphes*, 2012.

³⁸ Plusieurs cas analogues à Delphes, e.g. FD III 6, 6 et 8 (CID V 1178 et 1182).

³⁹ Le dépôt d'un exemplaire dans les archives de la cité devient une règle pour les actes d'affranchissement à Delphes à partir de ca. 20 ap. J.-C., ainsi que l'ont mis en évidence par exemple G. KLAFFENBACH, *Bemerkungen zum griechischen Urkundenwesen*, 1961, 38–39, et surtout D. MULLIEZ, loc. cit. Τεύχος, souvent accompagné de δημόσιον ou de τῆς πόλεως, figure assez souvent dans les actes de Delphes au 1^{er} s. ap. J.-C.: cf. e.g. FD III 4, 500 (CID V 1164). Sur le terme, cf. P. SÄNGER, *Überlegungen zur Semantik von τεύχος in der Verwaltungssprache der Papyri und Inschriften*, APF 53, 2007, 15–30, partic. 23–24 et 26–27 pour Delphes. – Pour ὠνά signifiant «acte de vente», cf. F. PRINGSHEIM, *The Greek Law of Sale*, 1950, 520.

⁴⁰ Sur cette question, voir KLAFFENBACH, op. cit., notamment aux p. 35–40, traitant des affranchissements de Delphes et de Tithoréa.

⁴¹ N^o 3, l. 22–26. De l'expression ἀνατιθέναι τὰν ὠνὰν on doit rapprocher, comme me le rappelle D. MULLIEZ, le substantif ὠναυθεσία, attesté à Delphes au 1^{er} s. ap. J.-C.: BCH 110, 1986, 456–460 (CID V 1265).

⁴² Voir SEG 35, 750 et 38, 632; PETSAS et al., op. cit. (n. 33) n^o 129, avec le commentaire p. 56: la consécration au sanctuaire de l'acte d'achat *originel* de l'esclave est destinée à prévenir une revendication éventuelle après l'affranchissement par donation.

thoréa, je me demande si ἀνατίθημι indique un acte différent d'ἀναγράφω. Car c'est ce verbe que l'on trouve employé à la même place dans le formulaire de deux autres affranchissements, notamment pour la transcription sur la base où nous le lisons (n° 2, l. 18 et IG 193, l. 25, cité au paragraphe suivant). Je serais donc enclin à considérer ici ἀνατίθημι comme une variante d'ἀναγράφω:⁴³ cette variante ne serait que l'une des nombreuses hésitations de formulation figurant dans ces documents, dont la rédaction revenait à de simples particuliers (e.g. [ἀ]νυποδίκω dans n° 1; ἀνυπευθύν(ω) dans n° 4; cf. supra). Ἀναγράφω désigne la transcription de l'acte dans le sanctuaire, qui aboutit à sa consécration, ἀνατίθημι. Il me semble donc que l'exemplaire conservé παρὰ τὸν θεόν n'est autre que l'inscription même que nous lisons sur la pierre.

De son côté, la cité de Tithoréa jouait également un rôle, comme le montre la formule qui suit l'indication de la transcription au Sérapeion dans IG 193: ἀ ὦνά ἀνεγράφη ἐν ἱερῷ τῷ Σεραπειῷ καὶ παρὰ τῷ ἄρχοντι Ἀρίστωνι, δούσας τὰς πόλιος τὸ ψάφισμα ἐπὶ ἄρχοντι Ἑλλανείκω Ἑλλανείκου ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ. Ces lignes, qui permettent de restituer le passage analogue du n° 2, mentionnent explicitement l'adoption par la cité d'un décret, διδόναι τὸ ψάφισμα.⁴⁴ Le décret fut voté sous l'archonte Ἑλλάνικος, différent de l'archonte qui est à la fois l'éponyme et le dépositaire de l'acte, Ἀρίστων (IG 193); il en va probablement de même dans l'acte n° 2, où l'archonte dont le nom est perdu l. 20–21 est vraisemblablement différent de l'archonte éponyme du texte (cf. n. crit. ad loc.).

Quel était donc l'objet du décret adopté ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ? Avait-il pour but d'autoriser l'inscription de l'acte dans le sanctuaire, comme l'ont interprété à propos d'IG 193 R. DARESTE, B. HAUSSOULLIER et TH. REINACH, puis K. ALBRECHT et R. ZELNICK-ABRAMOVITZ?⁴⁵ C'est certes le rôle même qu'indiquent explicitement deux actes de Stiris et d'Hyampolis: dans l'un, les maîtres sont présentés comme αἰτ[ησάμενοι τὰν πόλιν] τὰν ἀνάθεσιν αὐτοῖς δόμεν ἀνατε[θῆναι ἐν τῷ Ἀσπλαπι]εῖω; l'autre se clôt par l'addition suivante: ἔδοξε τοῖς προβούλοις· συνκωρημένον εἶμεν Αἰρέσειδι Δορκίνα ἀνάθεσιν ποιήσασθαι τὰς δούλας αὐτὰς Εὐκρατείας ἐλευθερώσεως ἐν τὸ ἱερὸν τὰς Ἀρτέμιδος τὰς Ἐλαφηβόλου κατὰ τὸν νόμον.⁴⁶ Quant à l'ex-

⁴³ Pour ἀνατίθημι signifiant «exposer», voir J. et L. ROBERT, Bull. 1961, 154.

⁴⁴ Pour ce sens de δίδωμι, voir par exemple Démosthène, 21 (Contre Midias), 188; dans des décrets d'Asie Mineure, notamment ceux où l'on dénombre les votes favorables, cf. DGEsp. s.v.; e.g. à Colophon, voir PH. GAUTHIER, Le décret de Colophon l'Ancienne en l'honneur du Thessalien Asandros et la sympolitie entre les deux Colophon, JS 2003, 61–100, notamment 63 (reproduit dans: Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits, 2011, 595).

⁴⁵ R. DARESTE – B. HAUSSOULLIER – TH. REINACH, Inscriptions juridiques grecques II, 1904, 283; K. D. ALBRECHT, Rechtsprobleme in den Freilassungen der Böotier, Phoker, Dorier, Ost- und Westloker, 1978, 153 n. 262 et 206–207; R. ZELNICK-ABRAMOVITZ, Not Wholly Free: The Concept of Manumission and the Status of Manumitted Slaves in the Ancient Greek World, 2005, 193 n. 20.

⁴⁶ IG 36, où la restitution ἀνα[γ]ε[γράφθαι] de W. DITTENBERGER a été modifiée en ἀνατε[θῆναι] par G. KLAFFENBACH dans ses Schedae préparées pour l'editio altera des IG de Phocide; N. G. PAPPADAKIS, AD 2, 1916, 263–268 (DARMEZIN, op. cit. [n. 33] n° 153).

pression ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ, elle apparaît, dépourvue d'autre précision, en tête de nombreux actes d'affranchissement de la région, soit par consécration dans les cités toutes proches d'Élatée et de Daulis au 2^e s. av. J.-C., soit par vente dans la Delphes d'époque impériale.⁴⁷ Elle figure aussi dans des actes de Locride occidentale: L. LERAT a considéré que la mention de l'assemblée avait pour but de «prendre la cité tout entière comme témoin de l'affranchissement».⁴⁸ On doit encore rappeler la formule des actes de Chéronée, où l'affranchissement par consécration était fait διὰ τοῦ συνεδρίου: cette mention est néanmoins si elliptique qu'elle a reçu plusieurs interprétations divergentes, de la simple autorisation de publication à l'intercession du Conseil.⁴⁹ Enfin, à propos de deux actes d'Élatée, on est allé jusqu'à parler d'une «ratification par décret d'un affranchissement privé».⁵⁰

La formulation employée à Tithoréa, pour être une des plus développées parmi les actes d'affranchissement, se prête néanmoins à plusieurs interprétations: le vote d'un décret en assemblée légale indique-t-il simplement l'autorisation d'inscription, ou bien un rôle institutionnel plus fondamental, à savoir une ratification a posteriori, voire une autorisation préalable? À cette question est liée celle du rôle respectif et successif des deux archontes dans les actes de Tithoréa IG 193 et n° 2. On pourrait concevoir que fut d'abord voté sous l'archonte Hellanikos un décret d'autorisation, et que plus tard, au 3^e mois de l'archontat Ariston, sans doute son successeur immédiat, eut lieu l'affranchissement lui-même, dont copie fut remise au même Ariston en qualité d'archonte. Il resterait à savoir si le décret préalable avait eu pour objet d'autoriser l'af-

⁴⁷ Ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ à Daulis: IG 63, 65; BCH 59, 1935, 202. Ἐν ἐννόμῳ ἐκκλησίᾳ quelquefois précisé τῶν συνέδρων à Élatée: IG 120, 122, 124, 125, 126, 127; P. PARIS, Élatée. La ville. Le temple d'Athéna Cranaia, 1892, 215–218; FD III 2, 120 (CID V 722). Pour Delphes, voir FD III 6, 27, 31 et SEG 34, 396 (CID V 1158, 1161 et 1203). – «L'ἔννομος ἐκκλησία est l'assemblée régulière (...) par opposition à l'assemblée extraordinaire», L. LERAT, RPhil 1943, 74.

⁴⁸ On retrouvera les textes de Locride Occidentale dans les IG IX 1², fasc. 3, index s.v. ἐκκλησία. Cf. L. LERAT, Les Locriens de l'Ouest II, 1952, 121. – On ne peut se contenter de parler d'«una speciale ceremonia» dans l'assemblée, comme le fait A. CALDERINI, La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia, 1908, 252–253, à propos de ces textes.

⁴⁹ Διὰ τοῦ συνεδρίου *vel* διὰ τᾶς βωλᾶς: nombreux textes de Chéronée dans DARMEZIN, op. cit. (n. 33). RÄDLE, op. cit. (n. 31) 59 n. 8, interprétait «vor dem Rat»; à juste titre rejeté par ALBRECHT, op. cit. (n. 45) 135, qui propose: «unter Vermittlung des Rates»; ZELNICK-ABRAMOVITZ, op. cit. (n. 45) 192–193, y voit la simple «authorization for the publication».

⁵⁰ Expression de DARESTE – HAUSSOULLIER – REINACH, op. cit. (n. 45) 318, à propos des affranchissements d'Élatée IG 109 et 119, dont l'interprétation demeure néanmoins délicate; dans le même sens à propos de ces textes, cf. ALBRECHT, op. cit. (n. 45) 120–121. L'acte IG 119 est défini comme «approuvé ou sanctionné dans et par l'Assemblée», par PH. GAUTHIER, qui renvoie aussi à quelques actes locriens et delphiens: Les institutions politiques de Delphes au 2^e s. a. C., in: Delphes: cent ans après la grande fouille, 2000, 119 et n. 61 (= Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits, 2011, 389). Cf. aussi G. A. ZACHOS, Interference of the City in the Elateian Manumissions, in: A. SERGHIDOU (éd.), Peur de l'esclave – Peur de l'esclavage en Méditerranée ancienne (Discours, représentations, pratiques), XXIX^e colloque du GIREA, Rethymon, 4–7 novembre 2004, 2007, 115–124, partic. 115 n. 3, 120 et 123.

franchissement lui-même, ou bien seulement de permettre par avance sa transcription dans le sanctuaire.⁵¹

Mais on peut inversement considérer qu'Arison, éponyme et dépositaire de l'acte, était antérieur à Hellanikos, sous l'archontat duquel on demanda l'autorisation de transcrire l'acte dans le Sérapeion: si l'affranchissement par vente était, en tant qu'acte de droit privé, libre, et si son dépôt aux archives était de droit, en revanche sa transcription dans le Sérapeion était soumise à l'approbation de l'assemblée de Tithoréa, comme on le voit aussi à Stiris et à Hyampolis d'après les textes cités plus haut. Dans le cas des deux affranchissements de Tithoréa, la demande de transcription fut différée jusque sous un archonte postérieur, comme c'est quelquefois aussi le cas à Delphes.⁵² Cette reconstitution, qui paraît en définitive la plus plausible, pose la question de l'identité entre la version qui fut finalement gravée sur la pierre et la version rédigée sur support périssable et déposée dans les archives, qui est définie comme ἀντίγραφον dans d'autres actes de Tithoréa (cf. supra): la précision mentionnant l'autorisation donnée ultérieurement figurait-elle uniquement sur la pierre, ou bien devait-elle être également ajoutée a posteriori dans l'acte qui avait pourtant déjà été déposé aux archives, sous l'archonte antérieur?

Onomastique, prosopographie et date des actes

Il convient d'abord de démêler les relations familiales qui apparaissent dans les actes n^{os} 2 et 3. L'acte n^o 2 a pour vendeurs un homme et une femme, qui paraissent tous les deux être les enfants de Gnôsiphilos, Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία οἱ Γνω]σιφίλου. Car il est peu vraisemblable que le patronyme [Γνω]σιφίλου qualifie la seule Rhodolamia, tandis que Lamios en serait dépourvu. Le frère et la sœur affranchissent une esclave qui était leur propriété commune, avec l'assentiment de leurs fils, qui ne peuvent être que leurs deux enfants respectifs: c'est à «chacun de ces fils» que reviendra un enfant de deux ans élevé par l'esclave pendant la *paramona* (l. 4–5 et 10–12).⁵³

L'acte n^o 3 a pour vendeurs Εὐφράνωρ Εὐφράγορος καὶ Παρμόνα Εὐφράνορος, définis l'un et l'autre par un patronyme identique. Ils affranchissent une esclave qui était leur propriété commune, avec l'assentiment de leurs deux fils Ζόπυρος et Παρμενὼν, συναρρεσσετέοντων καὶ τῶν υἱῶν αὐτῶν; «nos fils», ajoutent-ils, bénéficieront de trois enfants de deux ans élevés par l'esclave pendant la *paramona* (l. 4–5 et 10–12). Qu'il s'agisse ici, comme dans l'acte n^o 2, des fils respectifs d'un frère et d'une sœur copropriétaires de l'esclave me paraît exclu par l'expression à la première personne

⁵¹ En ce dernier sens, ZELNICK-ABRAMOVITZ, op. cit. (n. 45) 193 n. 20.

⁵² Pour la transcription différée à Delphes, voir notamment FD III 2, 225 (corrigé par G. DAUX, RPhil 1938, 162; CID V 602); FD III 3, 263 et 282 (CID V 987 et 1053); CID V 989.

⁵³ Exemples de frères, de sœurs, de frère et sœur propriétaires en commun d'un ou plusieurs esclaves à Delphes énumérés par C. CROMME, Personen- und Familiengüterrecht in den delphischen Freilassungsurkunden, RIDA 9, 1962, 177–238, aux p. 194–195.

τοῖς υἰοῖς ἡμῶν. En outre, si tel était le cas, on aurait certainement désigné les vendeurs selon une des deux formules suivantes: Εὐφράνωρ καὶ Παρμόνα Εὐφράνορος, en omettant de répéter le patronyme, ou bien Εὐφράνωρ καὶ Παρμόνα οἱ Εὐφράνορος, suivant l'usage observé par exemple dans l'acte n° 2, l. 3 et 21.⁵⁴ Par conséquent, je croirais plutôt que Ζῶπυρος et Παρμενῶν étaient bel et bien les deux enfants du couple formé par Euphranôr et Parmona; soit les deux époux avaient par hasard des pères homonymes, soit une erreur s'est glissée dans la rédaction ou la transcription de l'un des deux patronymes.

Pour l'onomastique, les quatre documents ne présentent que peu de noms originaux par rapport aux noms phocidiens et en particulier tithoréens de l'époque. Parmi les personnes libres, on remarque le groupe Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία οἱ Γνω]σιφίλου (n° 2). Le nom Γνωσίφιλος ne paraît attesté nulle part dans le monde grec en dehors de Tithoréa; on trouve à en rapprocher seulement Γνωσιφίλα, nom hapax, porté par une esclave originaire de Spercheiai en Ainide affranchie à Delphes en 186/5 av. J.-C. (SGDI 2038, aussi CID V 94). À Tithoréa Γνωσίφιλος apparaît deux fois dans les inscriptions de la base offerte dans le sanctuaire de Sarapis à la même époque que nos affranchissements (IG 187–194): Γνωσίφιλος est dans IG 187 le dédicant, aux côtés d'Ἐπιξένα, de la base qui porte la dédicace de la représentation de leur fils Θεωνίδας.⁵⁵ Dans IG 194, Γνωσίφιλος est le père d'un [...]άμιος, que G. KLAFFENBACH avait proposé de restituer en [Λ]άμιος;⁵⁶ le nouvel acte confirme aujourd'hui cette restitution. Ainsi, Gnosiphilos et Epixéna eurent pour enfants, outre Théonidas, un second fils du nom de Lamios: l'anthroponyme tiré de l'ethnique de Lamia, certes fréquent en Grèce Centrale (cf. LGPN IIIA et B), aurait-il d'aventure quelque relation avec l'origine géographique de Γνωσιφίλα, venue de Spercheiai d'Ainide à Delphes trois siècles plus tôt? Quant à la sœur, ils la nommèrent Ῥοδολαμία, «rose de Lamia». La formation de cet hapax, qui unit à un nom végétal une désignation géographique, semble sans parallèle.⁵⁷

Parmi les esclaves, si les noms Σωτήριχος et Ὀνασίφορον ou sa variante Ἀνασίφορον sont très fréquents dans l'onomastique servile,⁵⁸ plus rare est le nom Σφραγίς,

⁵⁴ L'insertion de l'article οἱ avant le patronyme n'est naturellement pas une règle: exemples parmi d'autres dans SGDI 2051 et 2232 (CID V 157 et 111).

⁵⁵ Sur cette base, voir infra, p. 501–502.

⁵⁶ Restitution inédite de G. KLAFFENBACH, dont les notes m'ont été confiées par l'Académie de Berlin.

⁵⁷ Voir F. BECHTEL, Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit, 1917, 536–562 et 592–597 sur les noms géographiques et sur les noms végétaux. Il ne semble pas exister de noms composés comprenant un élément géographique.

⁵⁸ Pour Ὀνασίφορον et Ἀνασίφορον, formes l'une et l'autre présentes dans le même acte IG 194, l. 6, 21 et 25, cf. O. MASSON, BCH 103, 1979, 61 et ZPE 91, 1992, 107 n. 5 (accentuation) (= Onomastica graeca selecta I–II, 1990, 334, et III, 2000, 126).

écrit dans le n° I aussi Σπραγίς, par une hésitation phonétique qui n'est pas sans exemple.⁵⁹

L'étude prosopographique fait rencontrer de nombreuses personnes identiques ou apparentées de façon certaine ou probable à celles que nomment les sept affranchissements IG 188–194, inscrits dans le même sanctuaire de Sarapis. W. DITTENBERGER data ces inscriptions de l'époque de Trajan, en établissant des rapprochements prosopographiques avec d'une part une dédicace que la cité de Tithoréa et trois Tithoréens dotés de la citoyenneté romaine sous les Flaviens firent à Nerva dans la dernière année de son règne, IG 200, et d'autre part avec une décision arbitrale de Daulis de peu postérieure à 118 ap. J.-C., IG 61, l. 75–96.⁶⁰ La datation des actes IG 188–194 à l'époque de Trajan a depuis été confirmée, car le premier Tithoréen de la dédicace pour Nerva doit être identifié avec T. Flavios Sôklaros (I) ami de Plutarque et archonte à Delphes en 100/101 ou 101/102, tandis que le dernier, L. Flavios Pollios Aristiôn (II), est son fils, également mentionné chez Plutarque.⁶¹

Pour les personnes nommées dans les nouveaux actes, on peut proposer les rapprochements ou recoupements suivants.⁶²

N° I: archonte Θέων Ξενείνου: cf. Μνασίας Ξενίνου arch. IG 189 et 191; vendeuse Νυμηγίς Ἡρακλείδα Τι[θορίς]: cf. Ἀνασιφόρον Ἡρακλείδα Τιθορίς IG 194; garant Ἀρίστων Ἀρίστωνος: cf. Ἀρίστων Ἀρίστωνος νεώτερος IG 193; scripteur Νεικαίνετος Νεικαίνετου = Νεικαίνετος Νεικαίνετου IG 192 et 194.

Quant à la liste des témoins, elle nous fait retrouver la famille de Sôklaros, l'ami de Plutarque. Le début de la liste est néanmoins mutilé, si bien que l'on peut a priori hésiter entre deux restitutions: Ἀγίας, Σώκλα|[ρος οἱ Ἀ]ριστίωνος, ou Ἀγίας Σωκλά|[ρου,] ca. 5–6 l. + Ἀ]ριστίωνος. Le stemma de la famille, établi par B. PUECH à partir des *Moralia* de Plutarque et des inscriptions de Delphes et de Tithoréa

⁵⁹ Pour Σπραγίς comme anthroponyme, une poignée d'exemples dans LGPN II, IV et V, F. PREISIGKE, *Namenbuch*, 1922, et D. FORABOSCHI, *Onomasticon alterum papyrologicum*, 1971. Pour la graphie σπραγίς au lieu de σφραγίς, cf. à Panopolis, SEG 32, 1589 (6^e-7^e s. ap. J.-C.): σπρακίδα; F. T. GIGNAC, *A Grammar of the Greek Papyri of the Roman and Byzantine Periods I*, 1976, 87, citant notamment ἐσπράκιται dans SB 9642 VI 27 (2^e s. ap. J.-C.); π pour φ, L. THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions I*, 1980, 454.

⁶⁰ Sur l'inscription IG 61, voir en dernier lieu CL. GRENET, *Un litige foncier à Daulis au II^e s. ap. J.-C.* (IG IX 1, 61), in: N. BADOUD (éd.), *Philologos Dionysios. Mélanges offerts au professeur Denis Knoepfler*, 2011, 103–148.

⁶¹ Voir A. STEIN, *PIR*² F, 1933, n^{os} 339 et 369; B. PUECH, *Soclarios de Tithorée, ami de Plutarque et ses descendants*, REG 94, 1981, 186–192, avec la liste des sources; id., *Prosopographie des amis de Plutarque*, ANRW II 33. 6, 1992, 4831–4893, aux p. 4873 et 4879–4883. Sur Sôklaros archonte à Delphes et épimélète des Amphictions, cf. B. PUECH, *Topoi* 8, 1998, 261 et 264; CID IV 146–148.

⁶² Les personnes qui ne figurent pas dans le commentaire prosopographique ci-après sont inconnues en dehors des nouveaux actes. Suivant la règle, je ne propose de rapprochement ou de recoupement prosopographique que s'il y a identité à la fois du nom et du patronyme, ou si le nom est fort rare.

déjà citées, présente deux Aristiôn: Aristiôn I était le père de Sôklaros I ami de Plutarque; Sôklaros I eut pour fils Agias et Aristiôn II, qui eut lui-même, à notre connaissance, deux fils, Sôklaros II et Kaphis.⁶³ Nous ne connaissons donc pas d'Agias qui soit le fils d'Aristiôn I ou d'Aristiôn II et le frère d'un Sôklaros: aussi la restitution Ἀγίας, Σώκλα[[ρος οἱ Ἀ]ριστίωνος doit-elle sans doute être écartée. Il faut donc préférer Ἀγίας Σωκλά[ρου,] ca. 5–6 l. + Ἀ]ριστίωνος, en restituant peut-être [Κᾱφίς Ἀ]ριστίωνος. Ainsi, les deux premiers témoins seraient l'un le fils de Sôklaros I Agias et l'autre le petit-fils du même Sôklaros Kaphis, qui est aussi le neveu d'Agias. Agias est aussi mentionné dans IG 192 et 200, Kaphis dans IG 192 et 194. Parmi les trois derniers témoins, Δαμαίνε[τος Μνα]σία = Δαμαίνετος Μνασία IG 190 et n° 3.

N° 2: Τείμων Διονυσο[δῶρου] arch., peut-être pour la 2^e fois (cf. n. crit.) = Τείμων Διονυσοδῶρου arch. n° 3 et témoin IG 190: cet acte date donc de la même année que le n° 3, ou bien d'une année postérieure. Λάμιος καὶ Ῥοδ[ολαμία οἱ Γνω]σιφίλου: cf. supra. Témoin Νικοκλῆς Ζωπύρου = Νεικοκλῆς Ζωπύρου n° 3.

N° 3: Τείμων Διονυσοδῶρου arch. = Τείμων Διονυσο[δῶρου] arch., peut-être pour la 2^e fois n° 2. Garant Δαμαίνετος Μνασία = Δαμαίνετος Μνασία IG 190 et n° 1. Témoin Νεικοκλῆς Ζωπύρου = Νικοκλῆς Ζωπύρου n° 2. Témoin Λούκιος Κορνήλιος Νίγερ = Λούκιος Κορνήλιος Νίγερ IG 190 et 194.

Le nombre des recoupements et rapprochements prosopographiques entre les inscriptions IG 187–194, datées de l'époque de Trajan, et les nouveaux actes d'affranchissement conduisent à placer ces derniers à la même époque. Aucun ne date d'un archonte tithoréen ou d'un stratège phocidien qui soit déjà connu par ces mêmes textes. En revanche c'est le même Τείμων Διονυσοδῶρου qui est l'éponyme civique des actes nos 2 et 3, exerçant peut-être dans l'un l'archontat pour la deuxième fois.

III. *Ex-voto ou dédicace d'époque protobyzantine (D. Rousset)*

À droite de la porte de l'église post-byzantine Agios Ioannis Théologos se trouve encasté un bloc inscrit de marbre gris-bleu. Haut.: 64,5; larg.: 36; prof. inconnue. On a récemment complété de ciment les lacunes sur les bords gauche et droit et dans le décor floral, lequel serait lui-même, selon A. GIALOURI et A. ANASTASIADOU, plus récent que l'inscription. Fig. 7.

⁶³ Voir B. PUECH, *stemma* REG 94, 1981, 189.

Inscr. 5. Sur la moulure supérieure. Lettres fines et peu profondes, hautes de 2 cm.

Ἅγιος Ἰ[ωάννης?]

Cette inscription peut-être assez récente s'apparente à un graffito.

Inscr. 6. Autour de la croix en relief. Haut. l.: 1–1,5; interl.: 0,6. Α, Γ, ΙΙΙ.

Éd. A. GIALOURI – A. ANASTASIADOU, *Επιγραφές*, 457–459, 461 et 463.

5^e s. ap. J.-C.?

+ καὶ τῶν πε-
δίων κ(αὶ) πα(ν)-
τὸς τοῦ
οἴκου αὐτῶν

2 Signe d'abréviation s'accrochant à la haste verticale du Κ. ΠᾹ: trait horizontal remplaçant le Ν. Cf. D. FEISSEL, *Recueil des inscriptions chrétiennes de Macédoine du III^e au VI^e siècle*, 1983, n^{os} 244 et 268.

En dépit de la croix inscrite avant καὶ τῶν, nous n'avons ici que la fin de l'inscription: celle-ci, commençant sur une autre face ou sur un bloc voisin, devait donner les noms des parents (cf. αὐτῶν), précédés d'une formule telle que ὑπὲρ εὐχῆς, σωτηρίας, ὑγίας vel tale.

A. GIALOURI et A. ANASTASIADOU considèrent que ce bloc est un remploi tiré de la basilique du milieu du 5^e s. ap. J.-C. et qui date de sa construction. Ce serait un petit pilier ou une plaque qui trouvait place dans le chancel.⁶⁴ L'écriture, présentant notamment des lettres carrées, pourrait indiquer une date plus ancienne que les listes de noms ci-dessous republiées.

IV. Listes de noms d'époque proto-byzantine (D. Rousset)

Les blocs

Les blocs parallélépipédiques de marbre gris-bleu C et D (inv. Α 198) ont été trouvés l'un et l'autre couchés sur le sol, disposés à environ 85 cm l'un de l'autre: voir Παλαιοχριστιανική βασιλική, 90 fig. 1; AD 55, 2000, Chr [2009], 540 fig. 42 et Chronique des fouilles en ligne, n^o 1101, où le bloc C est au Nord, le bloc D au Sud.

Bloc C, composé d'un fragment principal et de l'angle supérieur droit recollé: haut.: 83,5; larg.: 36; prof.: 17,5. Fig. 8, 9, 10 et 11.

Bloc D: haut.: 83,5; larg.: 38,5; prof.: 17,7. Fig. 8, 9, 10 et 12.

⁶⁴ *Επιγραφές* 457: «Τα μορφολογικά χαρακτηριστικά του παραπέμπουν μάλλον σε πεσσίσκο επιπροσθέτως, το πλάτος του συμπίπτει με το μήκος της υποδοχής στο βατήρα του φράγματος του πρεσβυτερίου της βασιλικής»; 458: «πεσσίσκο ή θωράκιο».



Fig. 7. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Inscriptions n^{os} 5-6.

Dans leur état initial, les deux blocs C et D constituaient probablement, comme l'avait remarqué A. GIALOURI, un seul et même orthostate, finement préparé et décoré.

La face que l'on appellera «intérieure» (fig. 8 et 10) est brettelée, et elle montre au bas une moulure saillante intacte (talon renversé; haut. 8,5–9). Sur l'arête gauche se trouve une ciselure verticale dont la largeur va décroissant vers le bas (6 à 4 cm). Aux deux tiers de la hauteur, ciselure lisse horizontale, polie et haute de 5 cm, surmontée d'une seconde ciselure polie haute de 3 cm qui va du bord droit jusqu'au bas d'un motif finement sculpté: un S à deux volutes pourvues de fleurs de lotus. S'étendant sur la partie basse de l'orthostate, avait été laissé en faible relief un serpent, dont le corps s'enroule en trois cercles avant de dresser sa tête barbu: le mouvement rappelle le S à volutes sculpté en creux dans la partie supérieure, et le résultat d'ensemble est d'une belle qualité. La position relative des restes de l'un des cercles de part et d'autre de la cassure entre les deux blocs (voir fig. 10 et 14) montre que la distance actuelle (3,5 à 5,5 cm) entre les blocs tels qu'ils sont maintenant fixés sur une base métallique n'est probablement supérieure que d'environ 0,5 cm à leur position dans l'usage antique initial: ils formaient donc alors un orthostate haut de 83,5 et large de ca. 75 cm.

Si l'on examine le lit d'attente et les faces étroites que créa le sectionnement de l'orthostate en deux blocs lors du remploi ultérieur, on y voit de part et d'autre les traces d'une mortaise, qui était en forme de queue d'aronde dans le plan du lit d'attente (fig. 8 et 14). Cette mortaise s'ouvrait dans la face intérieure: vue depuis cette face, elle y formait une rainure haute de 24,5, profonde de 5,5 et large à la surface de 6,5 cm et au fond de 9 cm; comme on le verra plus loin (fig. 14), cette mortaise devait accueillir une traverse perpendiculaire liant ce bloc à un autre. Lors du remploi ultérieur, le milieu de la mortaise forma l'axe suivant lequel on sectionna en deux l'orthostate.

Le lit de pose ne peut pas être actuellement examiné. Quant aux deux faces étroites de l'orthostate, on voit qu'elles étaient évasées vers le haut: la face plane et brettelée (larg.: 14,2 à 17,8) devait être adossée à un élément perpendiculaire. L'autre face porte une moulure à trois baguettes dans le creux, au-dessus des restes de ce qui devait être une patte de lion (larg.: 14 à 17,5): c'était donc une face destinée à rester visible.

L'autre face large de l'orthostate, que l'on appellera «extérieure» (fig. 8, 9, 11 et 12), présente les mêmes ciselures polies que la face intérieure: ciselure horizontale haute d'1 cm au-dessus de la moulure inférieure (haute de 8,5 cm, ultérieurement abattue); sur l'arête droite, ciselure verticale dont la largeur va décroissant vers le bas (5,7 à 3,7); aux deux tiers de la hauteur, ciselure lisse horizontale haute de 5 cm. Tandis que la partie inférieure est brettelée, le tiers supérieur est piqueté et occupé par le même motif en relief que sur la face intérieure, un S à deux volutes. Mais sur cette face ce motif sculpté est double, et les deux S étaient séparés l'un de l'autre par une ciselure verticale centrale qui montait jusqu'à l'arête supérieure: dans l'état initial de l'orthostate, cette ciselure devait être large d'environ 8 cm.

Lors du remploi ultérieur, on décida de scinder en deux l'orthostate, suivant l'axe du milieu de la mortaise, et il semble que les faces étroites ainsi créées furent retaillées

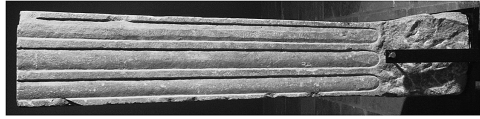


Fig. 8. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Blocs C et D. En haut, détail agrandi de la mortaise en queue d'aronde, ultérieurement sectionnée.



Fig. 9. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Blocs C et D, face extérieure, inscriptions n^{os} 7-8.



Fig. 10. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Blocs D et C, face intérieure.

légèrement sur chacune environ 2 cm. On prit soin de scier l'orthostate de façon assez régulière, si bien que l'on obtint deux blocs de largeur sensiblement égale (36 et 38,5).

Dissimulant contre terre la face au serpent, on coucha dans le dallage de la basilique les deux blocs, en les espaçant d'environ 85 cm l'un de l'autre. Dans chacune de leurs faces supérieures furent creusées deux mortaises carrées larges d'environ 9 cm en moyenne et profondes de 3 cm en moyenne (fig. 9, 11 et 12): formant un quadrilatère d'environ 1,35 m sur 70 cm, ces quatre mortaises devaient accueillir, selon A. GIALOURI, des supports verticaux, sans doute des colonnettes, pour la table d'autel, dans une phase qui serait postérieure à 551 ap. J.-C. (voir supra, p. 462). Néanmoins, à en juger par la taille des mortaises, leur profondeur et leur forme sommaire, il est vraisemblable qu'elles accueillissent des pièces de bois plutôt que des blocs de pierre: voir infra, p. 497.⁶⁵

C'est postérieurement au creusement des mortaises que furent gravées les listes de noms, dont l'une couvre le bloc C et l'autre occupe une petite partie du bloc D.

Les inscriptions

Éd. A. GIALOURI – A. ANASTASIADOU, *Επιγραφές*, 460–464, qui ont déchiffré les inscriptions avant leur nettoyage complet et sans connaître le fragment se raccordant en haut à droite du bloc C et portant les l. a 1, b 1–4 et la fin de la c 1.

Bloc C. Inscr. 7. Fig. 8, 9 et 11.

La taille et le style des lettres amènent à distinguer la première ligne, dont ne restent que trois lettres assez grandes (haut. l.: 3,5), de trois séries successives de noms: les l. a 2–16, en lettres finement gravées, en général grandes et élancées (haut. l.: 1–4,5; haut. moyenne: 3), avec quelques ligatures; les l. a 17–23 et b 1–24, en une écriture moins nette, moins soignée et moins régulière (haut. moyenne des l.: 2); enfin, les ajouts placés tant bien que mal à droite de la col. b.

Formes des lettres: A et α, α, ε; I majuscule à l'initiale souvent pourvu d'un tréma: Ī,⁶⁶ λ, c, ω; OY écrit quelquefois ὺ. Copie, estampages, photographies.

5^e ou 6^e s. ap. J.-C.

⁶⁵ Voir par exemple A. ORLANDOS, *Η ξυλόστεγος παλαιοχριστιανική βασιλική της μεσογειακής λεκάνης II*, 1954, 438–454, sur les autels, notamment 444–450 sur les colonnettes.

⁶⁶ Pour Ī, cf. IG II² fasc. 5, index p. 215; L. THREATTE, *The Grammar of Attic Inscriptions I*, 1980, 94–97.

[ca. 5 l.?]Α||Α

Col. a	Col. b
Πρόκλου	Ποθουμένης
Ίηρεμίου	[Αγαθ?]οκλίας
4 Συνοδίου	[Τρυ?]φένης
Αὐτολέοντος	4 [---]ΛΙΑC
Συμφοριανοῦ	Ἀνδρέου, Η.ΥΚΟΥ
Παυλίνου	Στρατοκλέως
8 Ἰωάννου	Κοσμᾶ, Ὑπατίας
Παυτολέοντος	8 Πασκασίας
Εὐγενίου	Παντολέοντος
Ἀνδρέου	Ἰωάννας
12 Παντο{ΛΕΤΟ}λέοντος	Ὑπατίας
Ποθουμενοῦ	12 Ἰωάννου
Ἀνδρέου	Χαριτείνης
{Γ ¹ } Πολυχρονίου	Ζωσίμης
16 Ἰλάρου	Ἰωάννας
Τατιανῆς	16 Εὐγενίου
Στρατηγίας	Εἰρης, Ἐιρης
Φηλικίλης	Ἰωάννου
20 Σοφίας	Ἀγαθοκλίας
Εὐπάτρας	20 Ποθουμένης
Ζωσίμης	Στρατηγίας
Εὐγενίας	Θαλλούσης
	Στασίμης
	24 Τρυφένης

c. À droite de la col. b, ont été insérés dans le sens horizontal, oblique ou vertical quatre noms.

À droite de la l. b 4:

1 Εὐστα[θ]ίου

À droite des l. b 10–12:

2 Ἀνδρέου

3 Ἰωάννου

À droite des l. b 16–18:

4 Ἰωάννας

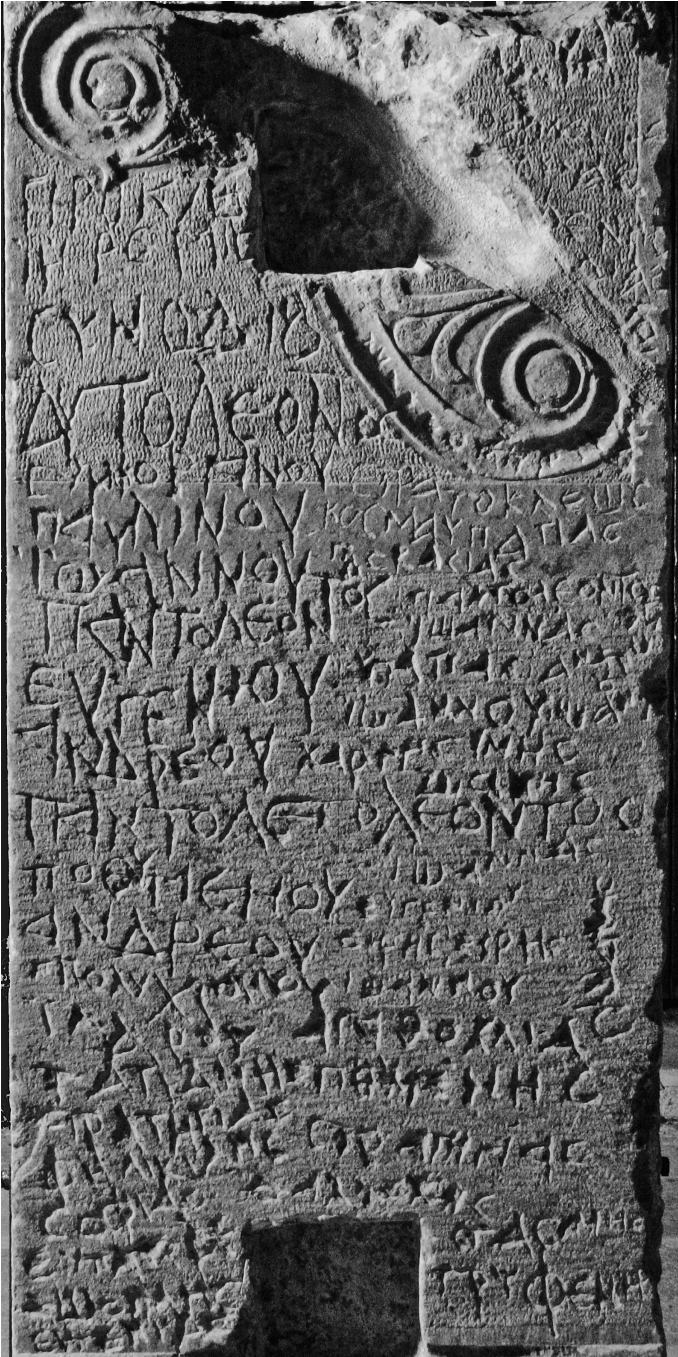


Fig. 11. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Bloc C. Inscription n° 7.

La l. a 1 ne figure pas dans l'édition de G.-A.

1 Α^{||}Α: la barre horizontale du second Α est barrée d'une haste verticale, ce qui forme une croix (+). Faudrait-il interpréter ΑΓΙΑ ou ΑΠΙΑ? Avant ces lettres il y aurait éventuellement place dans la partie brisée pour au maximum ca. 5 l. Avait-on un titre en grandes lettres coiffant les deux colonnes, tel [Ὑπὲρ ἀν]απα-[ύσεως], «Pour le repos de ...»? Mais la césure serait singulière et surtout la cavité de la mortaise ne laisse nulle place pour une ligne entièrement disparue; voir le commentaire | 2 Πρόκλη G.-A. Je lis ΠΡΟΚΛΥ | 3 Ι|ρεμιου G.-A. Je lis ἸΗΡΕΜΙΥ (pour Ἰερεμίου) | 5 [Π]αντολέοντος G.-A. | 6 [...]ιογννου G.-A. Le Μ est regravé sur Ν | 10 Εὐγενείου G.-A. | 12 G.-A. éditent dans la col. a Παντολειο et dans la col. b Λέοντος, qu'elles interprètent p. 462 en Παντολέ(ον)το(ς) et Λέοντος. En réalité on grava dans la même écriture sur toute la largeur du bloc un seul nom, en corrigeant une erreur de gravure | 13 Ποθιμένου G.-A. Après le Θ, Υ ajouté sur Ο | 15 Πολυχρον[ι]ου G.-A. En début de ligne, Γ plus petit que les lettres suivantes: je ne vois pas quelle abréviation ce serait. Ce Π a-t-il été considéré comme trop petit, et remplacé par la lettre suivante? | 16 [...]α[.]υ G.-A. | 18 [...]ατηρια[.] G.-A. | 19 [...]κλ[...]λης G.-A. | 20 ζ[.....] G.-A. | 21 Σηπατ[-]ας G.-A. | 22 Ζωσίμ[η]ς G.-A. | 23 [Ε]ὐγενιχοῦ G.-A.

Col. b. Les l. 1-4 ne figurent pas dans l'édition de G.-A.

1 ΠΟΘΥΜΕΝΗC | 5 Ἀνδρέου G.-A. | 6 Πρόκληως G.-A. | 8 [---] G.-A. | 9 Παντολέοντο[ς] G.-A. | 11 [...]ατ[ισα]ν[.] G.-A. | 13 Χαρυσίμης G.-A. | 14 Ζωσίμης G.-A. | 16 οηγ[.]ια[.] G.-A. | 17 [.....]κηκ G.-A. ΕΙΡΗC:ΕΙΡΗC: ' semble être une interponction. | 18 Ἰωάννου G.-A. | 20 Παμενης G.-A. On voit ΠΘΜΕΝΗC et, ajouté en plus petit, ΟΥ. | 21 [...]τη[.]ας G.-A. | 22 [---] G.-A. Nom gravé maladroitement à cause de la mortaise. | 23 στα[...] G.-A. | 24 πρυ[---]πρυστα G.-A.

Col. c. Ces noms ajoutés à droite de la colonne b ne figurent pas dans l'édition de G.-A.

2 ΑΝΔΡΕΥ remontant le long de l'arête droite | 3 ΙΩΑΝΙΥ: Υ entre les deux lignes | 4 Les deux Ν regravés à la place du seul Ν initialement gravé.

Bloc D. Inscr. 8. Fig. 8, 9 et 12.

Haut. l.: 1,2-3,5. Gravure peu soignée. Formes des lettres: Α et α, ε, ς, ω. Les *iotas* d'Ἰωάννου l. 5 et l. 6 et d'Ἰωάννας sont pourvus d'un tréma: Ὶ; les *iotas* d'Ἰωάννου l. 6 et d'Ἰωάννας l. 8 sont des croix latines, †; le Ρ d'Ἀνδρέου et de Τρυφένης se présente comme la croix monogrammatique, †, qui se trouve aussi aux l. 1 et 6. Dans ce signe, comme dans le christogramme †, la boucle ne vient pas se refermer sur la haste verticale. Copie, estampages, photographies.

† ΓΑΒC[---]

|/

monogramme

4 † Ἀνδρέου (καὶ)

Ἰωάννου

† Ἰωάννου

Τρυφένης

8 Ἰωάννας



Fig. 12. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Bloc D. Inscription n° 8.

1 Γαυ G.-A. La dernière lettre me semble être une boucle, C, et non pas le reste d'un P, qui permettrait de lire e.g. Γαβρ[ηλίου] ou Γαβρ[ιλίας] | 2 Traces peu profondes, non indiquées dans l'editio princeps | 3 L'editio princeps ne signale pas le monogramme de la l. 3. Dans ce monogramme, on reconnaît Π, O ou P, ε et peut-être Υ s'accrochant sous ε. Est-ce πρε(σβύτερ)ου, et avait-on nommé en tête de liste, précédé du christogramme, le prêtre Andreas? Je ne connais pas d'exemple d'un tel monogramme pour πρεσβύτερος. On pourrait aussi lire e.g. Πέτρου | 4 En fin de ligne, ς non signalé dans l'editio princeps. C'est sans doute une abréviation pour και: cf. dans les inscriptions e.g. IGLS II 328 et IV 1552.

Examinons d'abord les circonstances et les caractères de la gravure de ces listes de noms. À l'exception des lettres perdues dans l'arrachement de l'angle supérieur droit du bloc C et du bord supérieur du bloc D, tous les noms sont complets: aucun n'est coupé par la cavité des mortaises carrées décrites supra, et la gravure des noms est donc postérieure au creusement de ces dernières. Près de ces cavités, on a serré les noms en usant au besoin de lettres en ligatures (Υ aux l. a 2 et 3) et on a gravé avec quelque maladresse (par exemple l. b 22). Il est donc probable que la gravure est contemporaine de la phase où les mortaises contenaient les éléments pour lesquels elles avaient été creusées. Si ces éléments soutenaient bien, comme l'a supposé A. GIA-

LOURI, la table d'autel, il faudrait admettre que l'on ait gravé les inscriptions sous la table elle-même et jusqu'entre ses pieds.

Le caractère de la gravure est en général assez rudimentaire, voire maladroit, comme l'ont justement relevé les éditrices. Il ne faut pas pour autant considérer à leur suite que tous les noms aient été gravés par la même main au même moment sur les deux blocs ni même sur le bloc C. Mais ce ne sont pas non plus des noms inscrits de façon individuelle, puisque l'on remarque des séries homogènes. Le bloc C présente en effet trois séries différentes, décrites en détail plus haut: à une première série de noms (l. a 2–16), d'ailleurs tous masculins, succèdent, en une écriture moins nette et moins régulière, des noms féminins au bas de la col. a et des noms des deux genres dans la colonne b; enfin, dans les espaces encore disponibles à droite, on plaça encore quatre noms (l. c 1–4). Quant au bloc D, il est pour sa part loin d'avoir été entièrement couvert d'inscriptions, et il est le seul à présenter les signes ✠ , † et ‡ , ainsi qu'un monogramme.⁶⁷ Peut-être la gravure sur le bloc D, qui ne reçut que quelques noms épars, est-elle postérieure à celle du bloc C, que l'on tint d'abord à couvrir de noms, jusqu'en tous sens.

S'il est donc exclu que tous les noms aient été gravés simultanément, on ne peut pas pour autant dater chacun des groupes par le tracé des lettres. La paléographie, présentant notamment Υ et les formes λ , Δ et Λ , fait dans l'ensemble songer, comme l'ont dit les auteurs de l'édition princeps, au 5^e s. ou au 6^e s. ap. J.-C.

A. GIALOURI et A. ANASTASIADOU ont cependant fait pour la datation des inscriptions deux propositions un peu plus précises et d'ailleurs différentes, liées à la reconstitution des trois phases architecturales de la basilique.⁶⁸ Si l'on suit l'analyse initiale d'A. GIALOURI, ce serait dans la troisième phase que ces listes furent gravées, lorsque la basilique avait été transformée en une chapelle de plus petites dimensions. C'est en effet dans cette dernière phase que l'on supprima la table d'autel et que les deux blocs firent partie du dallage de la chapelle. On pouvait donc désormais aisément y graver des inscriptions, à l'exception de la partie basse du bloc D, qui était recouverte par le mur Sud «T3», lequel paraît dater également de cette troisième phase: cette partie du bloc D resta effectivement anépigraphie. Si cette reconstitution archéologique était exacte, cela impliquerait que la gravure des listes de noms n'est pas antérieure à la troisième phase de la basilique, qu'A. GIALOURI propose de dater de l'époque mésobyzantine.⁶⁹ On soulignera néanmoins sa prudence: «κατά τη φάση αυτή

⁶⁷ Sur la croix monogrammatique, ✠ , cf. H. ZILLIACUS (éd.), *Sylloge inscriptionum christianarum veterum Musei Vaticani* II, 1963, 97–98; G. ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes des Cyclades de la fin du III^e au VII^e siècle après J.-C.*, 2000, 154 n. 68, pour une liste d'attestations du 4^e s. au 6^e s. Sur le christogramme, ✠ , cf. ZILLIACUS (éd.), *op. cit.* 156–160.

⁶⁸ Voir supra p. 461–462 l'exposé résumant les différents états de la basilique d'après les rapports de fouilles.

⁶⁹ Voir Παλαιοχριστιανική βασιλική 93–95 (plan fig. 2); AD 55, 2000, Chr [2009], 541 fig. 44; *Chronique des fouilles en ligne*, n° 1101, où l'on reconnaît les blocs, dont l'un, ici appelé D, est en grande partie recouvert par le mur T3.

[la troisième phase], πιθανότατα, χαραχθηκαν στην επιφάνεια των πλακών ονόματα χριστιανών»; l'archéologue rappelait aussi qu'elle n'avait pu elle-même voir en place le mur Sud T3, avant sa destruction nécessaire à la continuation de la fouille.

Mais cette datation de la gravure des listes a été depuis remise en cause par A. GIALOURI et A. ANASTASIADOU dans leur édition des inscriptions. Se fondant sur la paléographie, qu'elles datent du 5^e s. ou du 6^e s., et sur le caractère rudimentaire de la gravure, elles rapportent désormais ces inscriptions à la phase seconde de la basilique: le caractère même de l'écriture s'accorderait avec les réparations de fortune de cette époque, peut-être postérieures à 551, et la liste donnerait précisément les noms de ceux qui contribuèrent, par une donation collective, à la réparation de la basilique.⁷⁰ Si l'on suit ce raisonnement, c'est sur la base de l'autel encore complet à cette époque et par conséquent sous la table elle-même que l'on aurait gravé ces inscriptions.⁷¹

Sur ce dernier point, une autre hypothèse est cependant possible. Si l'on rappelle que les mortaises pourraient avoir accueilli des pièces de bois plutôt que des blocs de pierre, c'étaient peut-être les quatre poteaux d'un dais quadrangulaire: un ciborium, qui avait pour fonction d'entourer et de couronner l'autel lui-même.⁷² Sans doute cet hypothétique ciborium, occupant au sol environ 135 sur 71,5 cm, aurait-il été ici modeste, et aurait-il entouré un autel lui-même assez petit, large peut-être de 80 cm. Mais la basilique elle-même, dont le presbytère mesurait environ 5,6 m sur 4,1 m, était elle-même dans son ensemble assez petite. Cette hypothèse dispenserait en tout cas de considérer que l'on grava les inscriptions sous la table même de l'autel et jusqu'entre ses pieds: c'est en fait autour des piliers du ciborium qu'on les aurait inscrites.

Les constatations que permettent aujourd'hui les seuls blocs inscrits nous amènent en tout cas à écarter l'idée qu'ils aient été inscrits après le démontage de la table d'autel et de ses supports verticaux, et à l'époque mésobyzantine. C'est à l'époque proto-byzantine, peut-être aux pieds d'un ciborium entourant l'autel, que furent gravés les noms, en plusieurs séries qui, pour n'être peut-être pas fort éloignées les unes des autres dans le temps, ne forment pas pour autant une liste inscrite en une seule fois.

Cela conduit à écarter également l'hypothèse d'une liste de souscripteurs réunis pour une donation collective. Car c'est en vain que l'on cherche un cas parallèle où tous les noms soient au génitif. Je ne connais pas de formulaire analogue dans les sous-

⁷⁰ Επιγραφές 462–464, notamment n. 46. Cf. supra, p. 462.

⁷¹ À ce sujet les éditrices n'expriment aucune opinion. Signalons par ailleurs qu'A. GIALOURI, *Παλαιοχριστιανική βασιλική 92*, écarte l'idée que les deux blocs aient formé l'assise de soubassement de l'autel qui devait exister dans la première phase de la basilique, soit dès le milieu du 5^e s.

⁷² Sur le ciborium, A. ORLANDOS, *Η ξυλόστεγος παλαιοχριστιανική βασιλική της μεσογειακής λεκάνης II*, 1954, 471–480; 475 sur les κιβώρια de bois attestés par les sources écrites; J.-P. SODINI – K. KOLOKOTSA, *Aliki, II. La basilique double*, 1984, 24. Voir aussi M. JONES – A. MILWARD JONES, *The Canopy of Heaven: the Ciborium in the Church of St Mamas, Morphou*, 2010, pour un exemple de ciborium en bois de ca. 1500–1550 occupant au sol env. 1,5 × 2 m.

criptions de l'Antiquité classique, ni dans les inscriptions de l'époque paléochrétienne, où à vrai dire les longues listes de noms sont rarissimes, a fortiori inscrites sur pierre.⁷³ Sur mosaïque on trouve quelques listes de dédicants au nominatif.⁷⁴

J'ai cherché à fonder l'interprétation de ces listes sur ce qui pourrait en être l'intitulé, gravé sur le bloc C: mutilée, la première ligne laisse néanmoins voir les traces de 3 ou 4 lettres, Α|Α, qui sont plus grandes que les lettres gravées au-dessous dans la col. b. Ces traces faisaient-elles partie d'un intitulé coiffant les deux colonnes principales? J'ai songé à [Ἵπὲρ ἀν]απα[ύσεως], «Pour le repos de ...», intitulé qui introduirait une liste de défunts. Mais la restitution de la fin de la formule sur une deuxième ligne est en réalité impossible. Une autre interprétation possible des traces, ΑΓΙΑ, ne me paraît pas non plus donner de solution.

Quel qu'ait été l'hypothétique intitulé de la liste de Tithoréa, l'absence de parallèle me conduit à douter que ces inscriptions donnent les noms de vivants ayant contribué à une œuvre de construction ou de réfection de la basilique. Ne pourrait-il s'agir plutôt de listes de défunts dont on fit graver les noms au pied de l'autel? Si tel était le cas, les séries successives de noms gravés, d'abord 15 hommes (lignes a 2–16, identiques par l'écriture), puis 7 femmes au bas de la col. a, suivis dans les col. b et c de noms des deux sexes, pourraient indiquer que tout ou partie de ces personnes périrent dans une circonstance commune, d'origine humaine ou naturelle, qu'il serait vain de chercher à identifier.

La communauté commémorée par ces listes compte 28 femmes, 29 hommes et une personne de sexe non identifié. Ces personnes portent 33 noms différents qui sont au total assez variés, si l'on considère leur origine ou leur ancienneté dans l'onomastique grecque.⁷⁵

Les uns sont fréquents, voire banals dans les sources protobyzantines: ainsi Ἀνδρέας (ici 4 fois), Εὐστάθιος, Ἰωάννης auquel on peut joindre Ἰωάννα (ici respectivement 6 et 4 fois), Κοσμάς, Παῦλιος. Sont à cette époque moins fréquents Ἀγαθόκλεια (ici 2 fois), Ἱερεμίας, Πολυχρόνιος, Σοφία, Ὑπατία (ici 2 fois). On relève

⁷³ Je n'en ai point trouvé d'exemple dans l'utile article de P. ASIMAKOPOULOU-ATZAKA, *Οι δωρητές στις ελληνικές αφιερωματικές επιγραφές του ανατολικού κράτους στην όμημη αρχαιότητα*, in: ΑΡΜΟΣ. Τιμητικός τόμος στον καθηγητή Ν. Κ. Μουτσόπουλο Ι, 1990, 227–267, qui de fait porte sur les dédicaces de pavements de mosaïque. De son côté, ORLANDOS, op. cit. (n. 72) 452, cite des exemples de tables d'autel portant le nom d'un donateur. Beaucoup plus récent est le cas, que m'a signalé CH. KRITZAS, de listes de dédicants ou donateurs sur des tables d'autel du 19^e s. et du 20^e s.: cf. A. ΜΠΡΙΚΑΣ – Κ. ΤΣΟΥΡΙΣ, *Νεότερες επιγραφές πλάκες αγίας τράπεζας από εκκλησίες του Έβρου, AD 51–52, 1996–1997, Mel [2000], 257–268.*

⁷⁴ Voir D. FEISSEL, *Recueil des inscriptions chrétiennes de Macédoine du III^e au VI^e siècle, 1983, n^{os} 279–280.*

⁷⁵ Les remarques qui suivent reposent sur la consultation des recueils d'inscriptions de cette période, pour la plupart cités dans les notes précédentes ou suivantes, ainsi que des bases de données IPh, LGPN, Papyri.info, PHI, SEG, du Bulletin épigraphique et des prosopographies disponibles pour l'Antiquité tardive.

d'autre part des noms plus rares, mais qui paraissent également caractéristiques de l'époque protobyzantine: ainsi Πασκασία;⁷⁶ Συμφοριανός, nom de martyr qui semble être très rarement attesté en grec;⁷⁷ Συνόδιος, attesté dans une poignée d'inscriptions.⁷⁸ Quant à Παντολέων (ici 3 fois), c'est, à la différence du nom classique Πανταλέων, un nom qui n'apparaît qu'à l'ère chrétienne: dans les inscriptions il est attesté une fois sous Trajan, puis deux fois dans l'Asie Mineure protobyzantine; il devient fréquent dans les sources postérieures, sans doute en relation avec le martyr Παντολέων.⁷⁹

D'autres noms, qui étaient banals ou fréquents à l'époque impériale, se retrouvent encore attestés au 5^e et au 6^e s. dans quelques sources: Εὐγένιος (ici 2 fois) ainsi qu'Εὐγένια, Ζωσίμη (ici 2 fois), Θάλλουσα, Ποθουμένη (ici 2 fois) et Ποθουμενός, Πρόκλος, Τρύφωνα (ici 3 fois),⁸⁰ tandis qu'Ίλαρος, Στασίμη, Τατιανή, Φηλίκα et Χαριτεΐνη paraissent être devenus rares à l'époque protobyzantine. On remarque d'autre part les noms Εὐπάτρα et Στρατοκλῆς, qui font figure de rémanences de l'Antiquité.⁸¹ Le rarissime Στρατηγία (ici 2 fois), se retrouve en grec seulement à deux reprises, à l'époque impériale.⁸² Il y a cependant à Rome quelques exemples des noms *Strategia* et *Stratocles*:⁸³ le passage de ces noms par le latin pourrait les avoir ultérieurement remis dans l'usage en grec.

Enfin, la liste de Tithoréa présente deux noms singuliers, Αὐτολέων et Εἰρη. Rarissime est le nom Αὐτολέων, qui ne paraît attesté que pour un Crotoniate de l'époque archaïque chez Conon;⁸⁴ serait-ce une formation locale à partir de Παντολέων, qui paraît fréquent à Tithoréa d'après ces listes elles-mêmes? Surprenant est le nom Εἰρη: je trouve à rapprocher seulement l'anthroponyme féminin Ἴρη dans une épigramme

⁷⁶ Sur le nom Πασκασία et ses variantes, cf. D. FEISSEL, BCH 105, 1981, 489–490.

⁷⁷ En grec je ne trouve que TAM II 349 (impérial).

⁷⁸ IG II² 13520 (5–6^e s.); deux fois en Lydie pour les 4–5^e s. (cf. LGPN V A); IAph 5.12.ii (4–6^e s.).

⁷⁹ Pour les attestations épigraphiques de Παντολέων, cf. IG IX 2, 538 (Trajan) et MAMA III 167 et 635 (époque protobyzantine). Faut-il considérer ces deux attestations comme «only a careless way of writing the name of St Pantaleon», avec H. SOLIN, Three Ciceroniana, CQ 37, 1987, 521–523? Cf. aussi C. DOBIAS-LALOU, À propos du nom ΠΑΝΤΑΛΕΩΝ, in: E. ΟΥΔΟΥΤ – F. ΠΟΛΙ (éds.), Epiphania. Études orientales, grecques et latines offertes à Aline Pourkier, 2008, 411–422, à la p. 417.

⁸⁰ Εὐγένιος: e.g. IG II² 13492 (4–5^e s.), 13544, 13569 et 13677 (5–6^e s.); Εὐγένια: e.g. IG II² 13537 (4–5^e s.); Θάλλουσα: e.g. IG II² 13516 (5–6^e s.); Ζωσίμη: e.g. IG II² 13430 et 13603 (5–6^e s.); Ποθουμένη: e.g. IG II² 13379; Ποθουμενός: cf. LGPN; Πρόκλος: e.g. IG II² 13452 (5^e s.).

⁸¹ Pour le génitif en -έως, tel Στρατοκλέως, à cette époque, IG II² 13524; cf. L. THREATTE, The Grammar of Attic Inscriptions II, 1996, 205.

⁸² I.Kalchedon 63; IGUR I 160 iii c 9.

⁸³ Cf. H. SOLIN, Die griechischen Personennamen in Rom. Ein Namenbuch, 2003, 150 et 1344.

⁸⁴ FGrH 26 F 1, 18. Le DGEsp. signale aussi deux occurrences chez Plutarque et Polyen, qui sont l'hellénisation du nom péonien Αὐδωλέων: cf. LGPN IV s.v.

de Phrygie du 4^e s. ap. J.-C.⁸⁵ Le nom fut là interprété comme l'équivalent d'"Ἡρη, soit la forme ionienne du nom Héra; ce théonyme ne se retrouve comme anthroponyme qu'une seule autre fois, à Ténos à l'époque hellénistique.⁸⁶ Mais l'usage de la forme ionienne en Grèce Centrale et la présence d'un nom théophore païen dans la liste de Tithoréa surprendraient l'un et l'autre, si bien que cette interprétation doit être écartée. On songerait à corriger Εἰρ(ήν)ης, si la pierre ne portait pas la séquence ΕΙΡΗC à deux reprises, d'ailleurs séparées par l'interponction.⁸⁷

Ainsi, les listes protobyzantines de Tithoréa, du moins la plus longue d'entre elles (n° 7), présentent-elles un échantillon de 33 noms assez varié. Certes les noms chrétiens ou venus ici à la faveur du christianisme (Ἀγαθόκλεια, Ἀνδρέας, Εὐγένια, Εὐγένιος, Ἰερεμίας, Ἰωάννα, Ἰωάννης, Κοσμάς, Παντολέων, Πασασία, Πολυχρόνιος, Πρόκλος, Σοφία, Συμφοριανός, Τατιανή, Τρύφαινα, Ὑπατία, Χαριτεῖνη) sont par le nombre largement représentés.⁸⁸ Mais des noms d'antique tradition voisinent avec les noms caractéristiques les uns de l'époque protobyzantine, les autres de l'époque impériale; aux noms fréquents ou banals se mêlent des noms rares, si bien que cette communauté de 58 personnes présente un faciès onomastique au total original, voire un peu conservateur.

V. Les blocs antiques découverts dans l'église Agios Ioannis et les sanctuaires des dieux isiaques à Tithoréa (D. Rousset)

Avant même la découverte des blocs antiques en remploi dans la basilique protobyzantine d'Agios Ioannis Theologos de Tithoréa, la cité phocidienne occupait une place particulière dans notre connaissance du culte des dieux isiaques en Grèce Centrale, en raison de sources assez abondantes. Il y a d'une part la description détaillée que Pausanias, au livre 10 de sa *Périégèse*, fait du sanctuaire d'Isis et de la panégyrie qui s'y déroulait durant trois jours.⁸⁹ Ce sanctuaire était situé hors la ville et sans doute assez loin de celle-ci; sa localisation n'a jusqu'à présent fait l'objet que d'une hypothétique proposition.⁹⁰

⁸⁵ E. GIBSON, *The «Christians for Christians» Inscriptions of Phrygia*, 1978, 59–64 n° 25 (SEG 28, 1206) l. 20, qui commente p. 61: «Ἰρη represents Ἡρη». Repris par W. TABBERNEE, *Montanist Inscriptions and Testimonia. Epigraphic Sources Illustrating the History of Montanism*, 1997, n° 59 p. 369: «name Here».

⁸⁶ Cf. IG XII 5, 872 l. 41–42; cf. R. PARKER, in: S. HORNBLOWER – E. MATTHEWS (éd.), *Greek Personal Names. Their Value as Evidence*, 2000, 59 n. 20.

⁸⁷ Pour un pareil exemple de ponctuation, cf. FEISSEL, op. cit. (n. 74) n° 12.

⁸⁸ Sur Ἀγαθόκλεια et Τρύφαινα comme noms chrétiens, cf. FEISSEL, op. cit. (n. 74) n°s 20 et 174.

⁸⁹ Paus. 10, 32, 13–18. Texte commenté entre autres par F. DUNAND, *Le culte d'Isis dans le bassin oriental de la Méditerranée II*, 1973, 173–178; CHR. CHANDEZON, *Particularités du culte isiaque dans la basse vallée du Céphise*, in: BADOUD (éd.), op. cit. (n. 60) 149–182.

⁹⁰ Pausanias précise que les gens de Tithoréa n'ont pas coutume d'habituer près du sanctuaire; il donne d'autre part des indications de distance difficiles à interpréter. Localisation au

D'autre part, on connaît depuis le 19^e s. une douzaine d'inscriptions qui furent copiées à Tithoréa même, et qui avaient été gravées à l'époque de Trajan sur deux bases quadrangulaires:⁹¹ ce sont des dédicaces à Sarapis, Isis et Anubis et dix actes d'affranchissement par vente à Sarapis, dont le formulaire, identique à ceux des nouveaux affranchissements contemporains (*supra*, n^{os} 1-4), a été étudié *supra*.

L'une de ces bases, qui porte les inscriptions IG 187-194, se dressait, d'après le témoignage explicite des textes inscrits, dans le sanctuaire de Sarapis.⁹² C'était, non pas un autel, comme on l'a répété d'après les IG, mais certainement la base d'une statue, celle d'un certain Théonidas offerte par ses parents aux trois divinités isiaques, ainsi que l'indique la dédicace IG 187.⁹³ Le lit d'attente de cette base montre plusieurs mortaises qui paraissent propres à la fixation de l'effigie (fig. 13).⁹⁴

On rappellera que cette très lourde base de marbre (haut: 86; larg.: 62; prof: 53; soit une masse estimée à ca. 700 kg) se trouvait dans les années 1960 «στην αυλή του σπιτιού Κωνστ. και Γεωργ. Γιώτα, κοντά στην εκκλησία του Αγίου Ιωάννου του Θεολογού».⁹⁵ C'est dans les soubassements de cette même église que la fouille de l'année 2000 a découvert les deux orthostates opisthographes (blocs A et B) portant quatre affranchissements (n^{os} 1-4). Or, comme l'indique l'un des actes gravés, les deux orthostates étaient les supports latéraux, hauts d'environ 59 cm, d'une table à offrandes qui était située dans le sanctuaire de Sarapis.⁹⁶ Si l'on ne peut certes exclure que les trois blocs aient été déplacés sur quelque distance depuis l'Antiquité, et plus précisément entre l'époque de Trajan et le 5^e s. pour les deux orthostates qui furent réemployés dans la basilique paléochrétienne, il n'est cependant pas impossible que le sanctuaire de Sarapis de Tithoréa se soit trouvé à l'emplacement même de cette basilique ou à proxi-

lieu-dit Paliaphiva, sur la rive droite du Céphise, à environ 5 km au Nord de Tithoréa: A. PAPA-DIMITRIOU, AD 33, 1978, Mel [1984], 137-143; suivi par CHANDEZON, *op. cit.* 172-174.

⁹¹ Voir IG 187-194 et 195-199, avec les fac-similés.

⁹² Et non pas celui d'Isis, comme le dit CHANDEZON, *op. cit.* 159 n. 19.

⁹³ La base a été désignée dans les IG comme «ara», dénomination reprise par DUNAND, *op. cit.* (n. 89) 174 et n. 2. C'est également comme «autels» que les deux bases portant les textes IG 187-194 et 195-199 sont définies par L. BRICAULT, ZPE 119, 1997, 120, et Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques I, 2005, 105-113, reprenant là tous les textes. De même, CHANDEZON, *op. cit.* 159 n. 19, qui étudie par ailleurs dans son article deux blocs d'Orchomène et de Chéronée; le premier était certainement un autel dans le sanctuaire des divinités isiaques; celui de Chéronée était soit une base votive soit un autel (156-159).

⁹⁴ F. DUNAND avait donc tort d'écrire qu'il s'agissait «de la consécration de l'enfant lui-même et non de l'offrande d'une statue; en effet, l'inscription est gravée sur un autel et non sur une base de statue»; suit un renvoi au vol. III, p. 170, où l'auteur traite de la «consécration réelle de l'enfant et non pas simplement de la dédicace de sa statue».

⁹⁵ A. PAPA-DIMITRIOU, AD 33, 1978, Mel [1984], 122; A. PAPA-DIMITRIOU - TH. VELENTSAS, Τιθόρα. Ι. Ιστορικές και αρχαιολογικές μελέτες, 1991, 63. Le renseignement le plus ancien et le plus précis est celui de H. LOLLING, donné par W. DITTENBERGER: «in domo quam possidet Ioannes Rhizos». – Les sept fragments de cette base sont maintenant conservés à Thèbes (inv. 888, aussi 44421).

⁹⁶ Cf. *supra*, p. 466-467.



Fig. 13. Tithoréa. Base portant les inscriptions IG 187-194.
Deux fragments jointifs au lit d'attente.

mité immédiate.⁹⁷ Ces trois blocs pourraient donc être les vestiges d'un sanctuaire situé dans l'agglomération même de Tithoréa et principalement voué à Sarapis, à la différence du sanctuaire principalement voué à Isis, situé hors les murs, que fait connaître la Périégèse de Pausanias.⁹⁸

Quant aux blocs C et D, qui furent découverts en 2000 dans la même église, quel en était l'usage antique, avant qu'ils ne fussent insérés dans le dallage de la basilique protobyzantine? Dans leur état initial, les deux blocs formaient, rappelons-le, un orthostate unique, haut de 83,5 cm et large de ca. 75 cm (voir fig. 8, 9, 10 et 14): mouluré au bas de ses deux larges faces, cet orthostate était adossé à un élément perpendiculaire et il présentait une face d'about visible, se terminant au sol par une patte de lion: ce décor est, remarquons-le, analogue à celui du support de la table du sanctuaire de Sarapis déjà étudié. Aux deux tiers de la hauteur, se trouvait un bandeau lisse de 5 cm de haut, et la partie supérieure montrait sur la face «extérieure» deux motifs en S à deux volutes, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul, semblable, sur la face intérieure. On reconnaît ici les caractéristiques ornementales d'un support latéral de table, comme on en a pour

⁹⁷ Immédiatement au Nord de cette église se trouve le γραφείο δημοτικού καταστήματος qui, selon les habitants, recouvre d'assez importants vestiges antiques, devenus depuis longtemps invisibles.

⁹⁸ DUNAND, op. cit. (n. 89) 174, concluait elle aussi à l'existence de deux sanctuaires, celui de Sarapis en ville, celui d'Isis hors la ville.

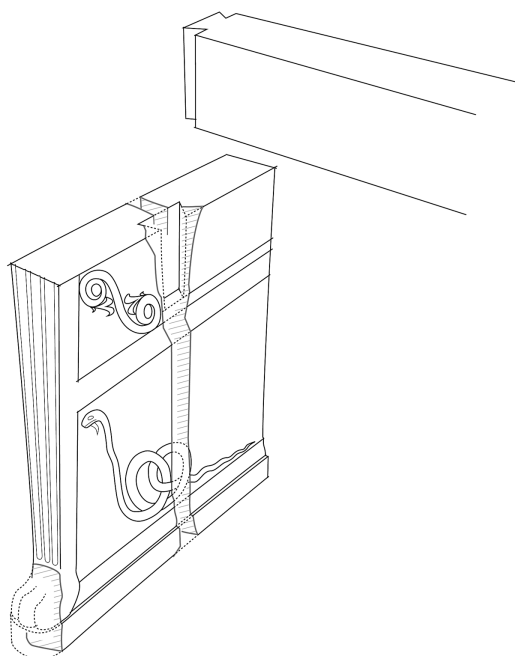


Fig. 14. Tithoréa, Agios Ioannis Theologos. Orthostate fait des blocs D et C, vue cavalière. Dessin N. Bresch.

Délos plusieurs exemples bien illustrés.⁹⁹ W. DEONNA et J. MARCADÉ ont souligné que le travail dans la pierre reproduisait les caractéristiques d'une table en bois; ce principe d'imitation, fréquent dans le mobilier et l'architecture de la Grèce, se retrouve dans le support de Tithoréa: bandeaux horizontaux en légère saillie reproduisant les barres horizontales de bois liant les pieds, et volutes transposant les pièces fixant ensemble le plateau, les pieds et la barre horizontale.¹⁰⁰ Un bloc au décor tout à fait comparable se trouve à Exarchos dans la Phocide septentrionale (cf. infra, p. 506 et fig. 15).

Le support de Tithoréa a la particularité de présenter le même motif ornemental que celui d'Exarchos, un S à deux volutes, qui a été sculpté à trois reprises: deux S, symétriques, se trouvent sur une face qui était donc la face extérieure, entièrement visible; en revanche sur la face intérieure on se contenta de sculpter un seul S, près de la face d'about, dans la partie sous le plateau qui était la plus visible quand on faisait face à la table. C'est sur cette même partie de la face intérieure que se trouvait l'essentiel du corps dressé du serpent. Dans cette face intérieure avait été ménagée la cavité en queue d'aronde où s'en-

⁹⁹ Voir les références données supra n. 19 et 20, en particulier DEONNA, op. cit. (n. 19) 26–27 et pl. 95–96. RICHTER, op. cit. (n. 20) 68 et fig. 359–360, reproduit des fragments peut-être comparables. Cf. aussi GILL, op. cit. (n. 19) pl. 6.

¹⁰⁰ DEONNA, op. cit. (n. 19) 26–27; J. MARCADÉ, BCH 77, 1953, 579.



Fig. 15. Support de table à Exarchos.

castrait sous le plateau une traverse unissant cet orthostate, qui est donc un support gauche, à une pièce analogue qui soutenait la table de l'autre côté, à droite. La confirmation de cette reconstitution est donnée par un orthostate que j'ai étudié non loin d'Exarchos: le motif ornemental est double sur la face extérieure; en revanche sur la face intérieure, il est simple et sculpté seulement sur la partie la plus visible; il n'y a point vers le fond, derrière la traverse horizontale qui s'engageait dans la mortaise (cf. *infra*, p. 507 et fig. 16).

Par conséquent, l'orthostate formé par les blocs C et D était un support de table taillé dans un marbre gris-bleu analogue aux supports de table A et B, et suivant la même conception d'ensemble. Mais cette table avait une hauteur (83,5 cm) largement supérieure à celle que soutenaient les blocs A et B (ca. 59 cm).

Cette table haute se trouvait-elle à l'origine dans le même sanctuaire que la table basse, à savoir le sanctuaire de Sarapis? Faute d'autre indice, le serpent sculpté sur le support pourrait-il nous indiquer quelle divinité était honorée dans le sanctuaire où était érigée cette table? Certes, les figurations de serpent dans l'art grec, comme les divinités que le serpent peut accompagner ou représenter, sont si nombreuses que l'on ne saurait, en l'absence sur notre bloc de toute autre figure ou inscription, répondre avec certitude. Mais on l'on peut examiner quelques rapprochements possibles.

Les traits du serpent de Tithoréa, la tête haut dressée, la barbe et l'œil saillant, ne correspondent guère à ceux du serpent, le plus souvent enroulé autour d'un bâton, qui accompagne Asclépios: c'est pourquoi j'exclurais pareil rapprochement. En revanche, ces traits rappellent des reliefs représentant Zeus Meilichios, dont on connaît de nombreux exemplaires en Attique.¹⁰¹ Le culte de Zeus Meilichios, parfois aussi nommé

¹⁰¹ Voir A. B. COOK, *Zeus. A Study in Ancient Religion* II, 1925, 1091–1160; E. MITROPOULOU, *Deities and Heroes in the Form of Snakes*, 1977, 112–155; M. H. JAMESON – D. R. JORDAN – R. D. KOTANSKY, *A lex sacra from Selinous*, 1993, 81–103; LIMC VIII 1, 1997, s.v. Zeus, 349; C. GROTTA, *Zeus Meilichios a Selinunte*, 2010, 279–291.



Fig. 16. Support de table à Bogdano près d'Exarchos.

Daimôn Meilichios, est attesté dans la Béotie hellénistique, en particulier dans trois cités parmi les plus proches de la Phocide, Thespies, Lébadeia et Orchomène.¹⁰² Ce culte existait peut-être également dans le voisinage même de Tithoréa, à Élatée, d'après une inscription réétudiée infra, p. 508.

Faut-il donc considérer que la table d'offrandes à Tithoréa constitue un témoignage iconographique du culte de Zeus Meilichios? En réalité, ce n'est pas certain. Car on doit rappeler d'une part qu'un serpent dressé et barbu apparaît sur un relief de Thespies dont la dédicace est adressée à Zeus Ctésios.¹⁰³ D'autre part, le serpent dressé et barbu peut représenter l'Agathodaimon, dont le culte est attesté en Béotie entre autres à Lébadeia.¹⁰⁴ Enfin, il faut souligner que plusieurs représentations d'Agathodaimon sous la forme du serpent sont les unes associées, les autres assimilées à celles de la divinité Sarapis.¹⁰⁵ Il n'est donc pas impossible que le serpent sculpté de Tithoréa doive être mis en relation, non pas avec Zeus Meilichios, mais avec Sarapis, dont le culte est déjà si bien attesté dans la cité, entre autres sur le support architectural analogue qui a été découvert au même endroit.

Ainsi, le support orné du serpent me semble pouvoir être un support de table du sanctuaire de Sarapis, comme les supports de la table basse qui reçurent les affranchissements. Il est vrai que l'affranchissement n° 2 stipule qu'il est transcrit ἐν ἱερῷ τῷ Σεραπειῶ ἐν τῇ βιάσει τᾶς τρα[πέζας]: de cette précision donnée au singulier, doit-on inférer que le Sérapeion ne contenait qu'une seule table, celle de petites dimensions, du

¹⁰² Voir COOK, op. cit. 1149–1155; J. JANNORAY, BCH 64–65, 1940–1941, 49–54; A. SCHACHTER, *Cults of Boeotia III*, 1994, notamment 119, 123 et 152; P. BONNECHÈRE, *Trophonios de Lébadée. Cultes et mythes d'une cité béotienne au miroir de la mentalité antique*, 2003, 323–324.

¹⁰³ M. P. NILSSON, *Schlangeinstele des Zeus Ktesios*, MDAI(A) 33, 1908, 278–288; COOK, op. cit. 1061.

¹⁰⁴ F. DUNAND, LIMC I, 1981, s.v.; Paus. 9, 39, 5 et 13.

¹⁰⁵ DUNAND, loc. cit.; G. CLERC – J. LECLANT, LIMC VII, 1994, s.v. Sarapis, notamment 687 et 692; R. VEYMIERS, "Ἰλεως τῷ φοροῦντι. Sérapis sur les gemmes et les bijoux antiques", 2009, 175–184 et 347–348. Voir aussi PH. BRUNEAU, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, 1970, 641–642.

moins à cette époque? Cela impliquerait que la table haute ait été édifée dans le même sanctuaire postérieurement à la gravure du texte n° 2. Mais sans doute ne faut-il pas accorder une trop grande exactitude arithmétique à l'indication que donna le rédacteur, dans des actes dont les formulations montrent quelques marques d'hésitation (cf. *supra*, p. 480).

Il me semble donc que les chrétiens de l'époque protobyzantine reprirent au sanctuaire de Sarapis non seulement les deux orthostates bas mais aussi l'orthostate haut: ils l'insérèrent dans le dallage de la basilique, au pied de l'autel, en coupant le bloc en deux et en dissimulant face contre terre le serpent hérité du culte païen.¹⁰⁶

Annexe (D. Rousset)

I. Support de table à Exarchos (fig. 15)

Au village d'Exarchos, qui est à peu près à égale distance des deux forteresses où l'on s'accorde suivant la communis opinio à situer respectivement les cités antiques d'Hyampolis et d'Abai.¹⁰⁷ Depuis le Kastro Bogdanou (qui passe pour être Hyampolis), aurait été apporté pour la construction en 1923 de la maison de Βασίλης Κωστόγιαννος του Τριανταφύλλου l'orthostate de marbre bleu-gris à présent en partie encastré dans l'escalier.¹⁰⁸ Face gauche: haut. visible: 65; larg. visible: 81,5; 94,5 avec la patte de lion saillante; de bas en haut, surface brettelée sur 21,5 cm au-dessus de la moulure, ciselure horizontale polie sur 3,5 cm, surface en retrait sur 37 cm, qui laisse en relief une palmette flammée fermée, entre deux S à deux volutes pourvues d'une feuille nervurée. Face étroite évasée vers le haut: larg. 9,3 à 10,3; 12 à l'arête inférieure; patte de lion et moulure à trois baguettes dans le creux se prolongeant sur un bossage de forme ovoïde faisant saillie de 3 cm au-dessus du lit d'attente. Ce bossage s'encastrait dans un évidement correspondant dans le lit de pose de la table.¹⁰⁹ Face droite: même décor que la face gauche, mais la ciselure horizontale polie est placée 1 cm plus haut. Cf. *supra*, p. 503.

¹⁰⁶ Voir *supra*, n. 8 et 17 pour d'autres blocs antiques en remploi dans la basilique.

¹⁰⁷ Soulignons néanmoins que la cité d'Abai pourrait en réalité devoir être placée sur un troisième site, à Kalapodi même, suivant une récente proposition dont on attend la démonstration. Voir *Archaeological Reports 2007–2008*, 47; W.-D. NIEMEIER, Καλαπόδι. Το Ιερό του Απόλλωνος των Αβών, in: A. G. VLACHOPOULOS (éd.), Αρχαιολογία. Εύβοια και Στερεά Ελλάδα, 2008, 302–305; et les articles de W.-D. NIEMEIER, K. KOPANIAS et S. PRIGNITZ à paraître dans MDAI(A).

¹⁰⁸ Le bloc fut signalé comme «μαρμαρίνη λεοντόπους πλευρά θρόνου» dans AD 22, 1967, Chr [1968], 245.

¹⁰⁹ Cf. DEONNA, *op. cit.* (n. 19) 29 et pl. 102–103; surtout J. MARCADÉ, BCH 77, 1953, 576–579 (fig. 69).



Fig. 17. Relief au serpent à la Moni Panagias d'Agia Marina.

II. Support de table à Bogdano près d'Exarchos (fig. 16)

À 4,5 km au Sud-Ouest du village d'Exarchos, au lieu-dit Μπόγδανο, contre l'angle Sud-Est de l'église Ag. Athanassios.¹¹⁰ Orthostate de marbre gris-bleu. Face extérieure ornée de deux S à une volute pourvue d'une feuille: haut.: 60,5–61; larg.: 63,4; 74 à l'arête inférieure. Face avant évasée vers le haut: larg. 10,2 à 13; 13,5 à l'arête inférieure; patte de lion et moulure à trois baguettes dans le creux. Face intérieure ornée d'un seul S à une volute, et creusée en son milieu (29+6,3+28) d'une rainure dont le bord gauche est en partie arraché: haut: 21; larg.; 6,3; prof. 1,7–2,2. Face arrière simplement dégrossie. Cet orthostate était le support droit d'une table. Cf. supra, p. 504.

III. Relief au serpent à la Moni Panagias d'Agia Marina (fig. 17)

À 4 km au Sud-Est de Tithoréa, se trouve le village d'Agia Marina dont le site antique est peut-être celui de Tronis ou Patronis.¹¹¹ Dans le monastère de la Panagia sis à 3 km au Sud-Ouest, le προσκυνητάρι (oratoire) au Nord de l'église conserve encastré un bloc portant en relief un serpent. Haut.: 45; larg.: 19. Est-ce le vestige d'un culte païen?

¹¹⁰ Sur ce site, voir la carte dans F. BÖLTE, RE 9, 1, 1916, 17–22, s.v. Hyampolis; P. ARMS-TRONG, ABSA 84, 1989, 25–29. W. K. PRITCHETT, Greek Archives, Cults and Topography, 1996, 144 et fig. 2, présente ce bloc comme «leg of altar at Smixi»; Smixi est un site différent, plus au Sud.

¹¹¹ Sur l'identification possible du site d'Agia Marina, voir e.g. ROUSSET, in: BRUNET (éd.), op. cit. (n. 3) 43; J. OULHEN, in: HANSEN – NIELSEN, op. cit. (n. 3) 427–428.

IV. *Le culte de Meilichios à Élatée*

Dans la fouille du sanctuaire d'Athéna Cranaia à Élatée, P. PARIS découvrit un bloc inscrit, qui est aujourd'hui perdu.¹¹² D'après les indications et le dessin d'H. LOLLING reproduit dans les IG IX 1, 174, c'était un bloc tronconique apparemment complet (haut.: 34; diam. inf.: 27; diam. sup.: 21), portant sur la face supérieure une cavité. P. PARIS a ainsi édité l'inscription gravée sous l'arête supérieure: Μειλίχιος, Δαμοστράτα, Μίχα, Χοίρινα. Il notait cependant en 1887: «Le Σ de Μειλίχιος n'est pas tout à fait certain. Peut-être faut-il lire le nom Μειλίχιον, car on attendrait ici [i.e. avant les trois noms féminins] un nom de femme plutôt qu'un nom d'homme». Le fac-similé établi d'après H. LOLLING pour les IG montre ΜΕΙΛΙΧΙ, puis O en pointillé, et enfin /l. W. DITTENBERGER édita Μειλίχι[ο] et classa l'inscription parmi les épitaphes.

Aurions-nous donc ici l'unique attestation de l'anthroponyme féminin à désinence neutre Μειλίχιον, comme on l'a pensé?¹¹³ Et ce bloc était-il vraiment une épitaphe, en dépit de sa forme si originale? En réalité, la forme même du bloc rappelle deux cippes pyramidants surmontés d'un omphalos offerts à Lébadée à Daimon Meilichios et à Zeus Meilichios, et aussi la représentation de Meilichios sous forme de pyramide à Sicyone selon Pausanias.¹¹⁴ M. H. JAMESON, D. R. JORDAN et R. D. KOTANSKY, réunissant les témoignages sur Zeus Meilichios, y comptaient le monument d'Élatée; remarquant sa forme particulière, ils se demandaient si ce n'était pas la dédicace par trois femmes d'un «*meilichion». ¹¹⁵ Ne serait-ce pas plutôt un monument votif à Μειλίχιωι, interprétation qu'autorisent sans doute les caractéristiques du bloc et les traces du texte relevées dans les IG?

Ce monument d'Élatée, qu'il porte le théonyme ou un anthroponyme théophore, donne en tout cas une attestation du culte de Meilichios en Phocide.

*École pratique des hautes études
Sciences historiques et philologiques
à la Sorbonne
45–47, rue des Écoles
F-75005 Paris*

*Research Center for Antiquity
Academy of Athens
14 Anagnostopoulou Str.
GR-106 73, Athènes*

¹¹² P. PARIS, BCH 11, 1887, 345–346; id., Élatée. La ville, le temple d'Athéna Cranaia, 1891, 241.

¹¹³ C. SCHÖBER, Phokis, 1924, 102; LGPN IIIB. Sont en revanche attestés les anthroponymes Μειλίχιος et Μείλιχος.

¹¹⁴ J. JANNORAY, BCH 64–65, 1940–1941, 49–54; Paus. 2, 9, 6.

¹¹⁵ M. H. JAMESON – D. R. JORDAN – R. D. KOTANSKY, *A lex sacra* from Selinous, 1993, 85 et 98–99.